

Une Métropole de toutes les émancipations

À l'heure où nos sociétés sont traversées par des fractures territoriales et sociétales et où des tensions sociales divisent, la Métropole doit rassembler *via* ses politiques publiques.

Riche d'une véritable diversité culturelle et sociologique, la Métropole de Lyon se doit d'encourager et garantir l'égalité entre tous ses habitants quels que soient leur situation, leur origine, leur sexe, leur religion... Nous devons trouver des points de connexion qui nous permettront de faire le lien entre des publics parfois éloignés. La culture, l'éducation et le sport sont aujourd'hui les trois meilleurs vecteurs de cette cohésion sociale et territoriale car ils portent en eux des valeurs républicaines communes.

Nous voulons que notre Métropole ne soit pas seulement une métropole où l'on travaille, se déplace et consomme. Notre modèle doit permettre à tous nos habitants de grandir, se révéler, s'enrichir des uns et des autres.

Nous voulons une métropole ouverte sur l'Autre et sur le Monde, une métropole qui prône l'égalité, la liberté et la fraternité.

Nous voulons une métropole humaniste et citoyenne qui offre à tous les mêmes opportunités et qui garantissent les mêmes chances.

Défendre le vivre ensemble et lutter contre toutes les formes de discrimination

1. Créer une Maison métropolitaine de l'égalité (MME)

Nous créerons une Maison métropolitaine de l'égalité qui deviendra le lieu ressource métropolitain sur les questions d'égalité, de défense des droits et de lutte contre les discriminations. Elle permettra d'informer, d'orienter, de sensibiliser, d'accompagner, de développer des projets, etc.

Afin de faciliter la rencontre, cette MME tiendra des permanences dans toute la Métropole notamment dans les Maisons de la Métropole et à bord du « bus de l'égalité ».

Cette Maison métropolitaine de l'égalité accueillera notamment une maison des femmes, pour l'accueil des femmes victimes de violences et pour leurs enfants, et nous étudierons la possibilité d'y accueillir un centre LGBTI agrandi.

2. Développer les actions de formation et de sensibilisation sur le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations

La lutte pour l'égalité nécessite une action spécifique et déterminée pour lutter contre les discriminations qu'elles soient relatives au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine ethnique ou sociale, à la religion, etc.

Nous porterons une action volontariste :

- Par la formation et la sensibilisation des agents métropolitains en lien avec le public et travaillant spécifiquement dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé ...,
- Par la sensibilisation et l'éducation des jeunes : nous soutiendrons financièrement les actions portées par les associations de lutte contre les discriminations dans les collèges et auprès des associations sportives,
- Par le développement de formations spécifiques aux médias numériques, auprès des jeunes dans les collèges mais également auprès des publics que nous suivons dans nos maisons de la Métropole,
- Par des campagnes de communication ciblées dans ce domaine.

3. Mettre en œuvre des plans d'actions spécifiques afin de lutter contre toutes les formes de discrimination

Si le racisme, l'antisémitisme et la LGBTphobie sont tous des manifestations d'une haine de l'autre qu'il faut combattre, il est nécessaire pour plus d'efficacité de mener des actions ciblées pour chacune de ces violences.

Nous avons sur notre territoire nombre d'associations ou collectifs, opérant sur des champs de discriminations spécifiques, qui doivent être soutenus dans leur combat et leurs actions. Pour formaliser notre mobilisation à leurs côtés, nous nous inscrivons avec elles dans des conventions et plan d'action spécifiques.

- Contre les violences LGBTphobes

En dépit des progrès continus dans la reconnaissance des droits des personnes LGBT dans notre pays, on assiste néanmoins à une recrudescence des actes et violences LGBTphobes.

Si la lutte contre les discriminations LGBTphobes s'inscrit dans une action globale contre toute forme de discriminations, la Métropole et son Président David Kimelfeld ont souhaité affirmer de façon plus officielle leur engagement en adoptant en 2020 une convention et un plan d'actions pour lutter contre ces violences spécifiques aux côtés de la Préfecture, du Parquet et de l'Éducation nationale. Nous nous engageons à appliquer ce plan d'action sur le prochain mandat.

- Contre l'antisémitisme

L'antisémitisme est lui aussi malheureusement en forte hausse sur notre territoire. Nous sommes convaincus qu'une action ciblée pour lutter contre la haine des juifs est essentielle et nous proposerons donc un partenariat avec la LICRA, association qui porte avec force ce travail sur notre territoire.

Nous porterons avec eux une convention et un plan d'action précis pour agir plus efficacement encore auprès des jeunes, des sportifs, de nos agents métropolitains et de tout public qui le nécessiterait.

- Contre le racisme sous toutes ses formes

Dans la continuité des plans de lutte contre le racisme portés par la commune de Vaulx-en-Velin, la Métropole s'est inscrite en 2019 dans la démarche « Soif de République », associant 5 communes, l'Etat et la Métropole de Lyon pour développer sur son territoire des plans d'actions territorialisés et ciblés pour défendre et porter le « vivre ensemble ». Nous confirmerons notre engagement aux côtés de l'État et de la Dilcrah pour l'application de cette démarche sur le territoire métropolitain.

Nous amplifierons notre soutien aux associations qui agissent dans le champ de la prévention et de la lutte contre le racisme, en encourageant par exemple les opérations de

« testing » qui permettent de faire la lumière sur les faits de discrimination et de traduire leurs auteurs en justice.

4. Accompagner les victimes de discriminations

Nombre de victimes de violences n'osent encore aujourd'hui pas porter plainte, convaincues qu'elles ne seront pas écoutées. Notre rôle est bien d'offrir aux victimes cette garantie et c'est pour cela que nous serons mobilisés pour encourager le dépôt de plaintes et rendre visibles ces violences.

Notre projet comprend le renforcement l'aide aux victimes et l'accès aux droits, dont bénéficieront les victimes de discriminations, avec notamment le déploiement des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sur l'ensemble du territoire ou encore la création d'un poste de délégué métropolitain rattaché au défenseur des droits. Les Maisons de la Métropole auront également un rôle important à jouer pour l'accueil, l'information et l'orientation des victimes vers les structures compétentes.

Agir pour l'égalité femmes-hommes

De trop nombreuses inégalités demeurent entre les femmes et les hommes. Si la Métropole de Lyon a pris sa part dans ce combat depuis 2017 en signant par exemple la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, il reste encore un long chemin à parcourir pour tendre vers une société pleinement égalitaire.

Promouvoir, renforcer, voire parfois rendre obligatoire l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est aussi le rôle de la Métropole. Collectivité de proximité, elle intervient dans de nombreux champs et détient tous les leviers pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités.

L'égalité doit être intégrée dans toutes les activités de la Métropole, dans l'ensemble de ses politiques publiques, ses marchés, ses subventions, ses délégations de service public et ses budgets. L'égalité femmes / hommes doit être constitutive de toutes nos politiques publiques.

5. Assurer la sécurité des femmes dans tous les espaces publics

Aujourd'hui, 39% des femmes n'oseraient plus fréquenter certains lieux publics suite à des agissements sexistes. Pourtant, elles se déplacent davantage à pieds ou en transports en communs que les hommes. Il est donc primordial de garantir leur sécurité. C'est pourquoi, nous :

- Créons une police métropolitaine qui interviendra 24h/24 7j/7 à la demande des communes et en lien étroit avec elles, sur la voirie, l'espace public et aux abords des équipements métropolitains (collèges notamment) ainsi que dans les transports en

commun. Cette police métropolitaine sera particulièrement formée et sensibilisée aux questions de sûreté spécifiques qui concernent les femmes.

- Accompagnerons les communes dans l'installation de dispositifs de vidéoprotection qui permettront de renforcer la veille territoriale et de faciliter le travail des forces de l'ordre, notamment lors ou à la suite d'une agression.
- Soutiendrons financièrement les communes dans le renforcement de l'éclairage public dans les zones les plus anxiogènes et accompagnerons le déploiement de l'éclairage public intelligent (avec détecteurs de présence notamment).
- Mettrons en place des personnes et des lieux « alliés » pour les personnes victimes d'agressions ou d'incivilités. Ces personnes et lieux seront identifiables rapidement et facilement autour d'elles, grâce à des badges, pin's, autocollants portés par les « alliés » ou apposés sur des lieux (bars, restaurants, discothèques...)
- Co-financerons avec l'État une dizaine d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sur tout le territoire métropolitain. Les intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie sont particulièrement actifs pour la prise en charge des femmes victimes de violences et l'accompagnement dans leurs démarches.
- Augmenterons le nombre de logements pour les femmes victimes de violences en créant notamment la Maison des femmes. (cf. plus bas)

6. Favoriser l'emploi des femmes et l'articulation vie professionnelle/vie personnelle

On dit souvent que les femmes doivent jongler entre deux, voire trois rôles dans une même journée : celui de mère, celui de femme active, celui d'intendante. Aujourd'hui, nous devons rompre avec ce schéma et soutenir l'épanouissement des femmes dans tous ces domaines et leur permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. De plus, 82% des chefs de familles monoparentales sont des femmes et 1/3 de ces familles monoparentales sont en situation de précarité.

C'est pourquoi, à travers différents dispositifs nous :

- soutiendrons les femmes créatrices d'entreprises ;
- favoriserons l'insertion professionnelle des femmes en difficulté ;
- inciterons au développement du télétravail dans les entreprises et des espaces de coworking ;
- favoriserons la recherche et la création des modes de garde dans tous les territoires.

7. Appliquer la parité dans la gouvernance

La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique.

En 2020, la Métropole sera gouvernée par autant de femmes que d'hommes et ce grâce à une alternance stricte femmes-hommes sur les listes électorales de la Métropole pour l'élection des conseillers métropolitains. La parité sera appliquée aussi pour la première fois pour l'élection des Vice-Présidents.

Pour aller plus loin, nous serons vigilants à ce que cette parité soit également assurée à la tête des structures émanant directement de la Métropole de Lyon (Office de tourisme, Sytral,...).

8. Organiser l'égalité femmes/hommes dans l'espace public

Il est un fait incontestable aujourd'hui : nos espaces publics et équipements ont souvent été pensés par des hommes et pour des hommes.

Il faut repenser nos aménagements publics en tenant compte des usages féminins.

Aussi, pour atteindre la parité dans les noms de rues, équipements et places, nous privilégierons le choix de noms de femmes sur la durée du prochain mandat.

Nous soutiendrons financièrement les communes dans le renforcement de l'éclairage public, via l'éclairage intelligent, dans les zones les plus anxiogènes. Chaque projet urbain devra tester les usages et les attentes de chaque catégorie d'usager.

9. Encourager la diversité et l'égalité femmes – hommes au sein même de la Métropole

La Métropole doit être exemplaire en termes d'égalité femmes / hommes auprès de ses 9 000 agents. C'est pourquoi nous poursuivons le développement du télétravail à la Métropole de Lyon.

Nous proposerons de nouvelles formes de travail adaptées aux contraintes de chacun. Nous créerons notamment une crèche pour les agents de la collectivité.

Nous avons pour objectif d'atteindre le label diversité et égalité professionnelle de l'AFNOR.

10. Mettre en place des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de l'autre s'apprennent dès le plus jeune âge, nous mettrons en place en lien avec les communes et avec des professionnels de la petite enfance et de l'enfance des actions de sensibilisation et de prévention sur ces sujets auprès des plus jeunes (crèches, écoles maternelles et primaires, collèves).

11. Créer une Maison des femmes pour les femmes victimes de violences

Nous installerons une maison des femmes, pour l'accueil des femmes victimes de violence et pour leurs enfants, au sein de la Maison de l'Égalité nouvellement créée. Un lieu où elles seront accompagnées par une équipe pluridisciplinaire issues de différentes associations et institutions du territoire et permettant de réunir l'ensemble des compétences sur les sujets juridiques, sociaux, médico-sociaux, etc. dont ces femmes victimes de violences ont besoin.

Accompagner les Ultramarins sur notre territoire

12. Soutenir la création d'une Maison des Outre-Mer sur le territoire métropolitain

Les Ultramarins rencontrent souvent un certain nombre de difficultés à leur retour en Métropole pour se loger, travailler, mais ne disposent pas de lieu d'accueil spécifique pour les accompagner.

Nous soutiendrons la création d'une Maison des Outre-Mer à la fois en accompagnant la recherche des locaux et en mettant à disposition un jeune en service civique qui accompagnera le démarrage de cette structure en faisant notamment le lien avec les collectivités sur le territoire.

Une telle maison permettra de promouvoir la diversité de la culture ultramarine dans la Métropole de Lyon. Il s'agira également d'un lieu d'accueil et de ressource pour les nouveaux arrivants ultramarins afin de les informer et de les orienter dans toutes leurs démarches administratives, par exemple.



Une Métropole de culture, inspirante et créative

La culture est un enjeu majeur pour notre Métropole. Elle est vectrice de cohésion territoriale et sociale, source d'inspiration et participe de l'éducation des jeunes et moins jeunes en nous ouvrant à la multiplicité des visions du monde.

Filière économique à part entière, facteur d'attractivité et de rayonnement, la Métropole de Lyon envisage aussi la culture comme un levier d'émancipation et de lien social. C'est à ce titre qu'elle a signé une déclaration de coopération culturelle étendue à tous les quartiers politique de la ville, en partenariat avec les communes concernées, les équipements culturels et les grands événements culturels du territoire et mis en œuvre un appel à projets « culture et solidarité » pour soutenir les projets tournés vers les publics les plus éloignés de la culture.

La Métropole de Lyon a développé ces dernières années une politique culturelle qui s'articule autour des champs d'actions suivants :

- le soutien aux événements culturels métropolitains qui animent le territoire (biennales d'art contemporain et de la danse, festival Lumière, Nuits Sonores, Nuits de Fourvière... mais également la biennale hors norme, festival Sens Interdits, festival Karavel, festival du film Court, biennales des Musiques exploratoires BIME) ;
- le soutien à la valorisation du patrimoine (deux musées, archives départementales et métropolitaines, journées européennes du patrimoine...) et du cadre de vie avec la promotion de l'art dans l'espace public (avec l'expérimentation dans le quartier de la Soie à Vaulx-en-Velin d'un accompagnement de chantier par un artiste) ;
- l'accompagnement des équipements publics de rayonnement international (Opéra de Lyon, TNP, Théâtre des Célestins, Maison de la Danse, Institut Lumière, Musée des Confluences, Lugdunum) ou territorial (scènes labellisés, théâtres, centres culturels...) ainsi que le soutien d'artistes métropolitains à l'international (convention avec l'institut Français, qui a permis à des compagnies et des collectifs d'être aidés pour se produire à l'international) ;
- le soutien à l'enseignement artistique, qui représente une enveloppe de 6 millions d'euros (avec la définition d'un nouveau schéma) ;
- le soutien aux bibliothèques des communes de moins de 12 000 habitants et plus largement le développement d'une politique de lecture publique métropolitaine ;
- l'accompagnement des acteurs culturels vers la « durabilité » pour lutter contre la trop grande fragilité des structures existantes et pour engager une meilleure structuration de la filière culturelle.

Notre ambition est de renforcer la grande richesse culturelle de notre Métropole. Il s'agit pour nous à la fois de soutenir l'émergence de l'offre artistique et culturelle, de permettre aux

propositions culturelles d'émerger et s'ancrent sur notre territoire. Nous serons attentifs à ce que cette offre soit accessible au plus grand nombre que ce soit pour l'accès aux œuvres, aux spectacles mais aussi pour la pratique artistique individuelle ou collective, avec une attention particulière portée aux plus jeunes.

Doubler le budget de la Culture

1. Nous doublerons le budget de la culture pour le porter à 3% du budget global de la Métropole

Le budget de la culture représente aujourd'hui 1,5% du budget de la Métropole soit 37 millions d'euros. Nous le porterons à 3 % soit 75 millions d'euros. C'est une remise à niveau nécessaire pour pouvoir porter une réelle ambition culturelle sur notre territoire et soutenir de nouvelles actions.

Rendre la culture plus accessible et présente tout au long de la vie

Notre première ambition est de rendre l'offre culturelle plus accessible et cela tout au long de la vie. Nous voulons agir pour une réelle démocratisation de la culture et travailler à développer son accessibilité. Pour permettre cela, nous pourrions nous appuyer sur un champ de compétences déjà très large de notre collectivité : nous agissons auprès des collègues, auprès des publics en précarité et ceux en insertion par exemple. Autant d'opportunités pour toucher directement un public parfois éloigné de l'offre culturelle.

Un travail d'accompagnement de ces publics est nécessaire. Il faut lever des freins à la fois financiers et sociaux. L'exemple de la Biennale de la Danse est criant : alors que 100 000 billets sont vendus, ce sont essentiellement des publics avertis et aisés qui assistent aux spectacles ; tandis que les jeunes participant au défilé, à qui sont offerts des billets, n'y assistent pas. Il y a un enjeu de médiation, de première marche à franchir pour que l'accès aux œuvres devienne plus simple et automatique.

Cet enjeu se joue au plus jeune âge. C'est pourquoi nous porterons une action forte au niveau du public jeune.

2. Inscrire un volet culturel et artistique renforcé dans notre projet éducatif métropolitain pour les collèges.

La culture et l'art sont essentiels pour la formation des collégiens ainsi que leur ouverture sur le monde. Aussi, nous inscrirons dans notre feuille de route éducative (en accord avec l'Education Nationale) trois priorités :

- Le développement de classes transplantées à thématique culturelle : à l'image de ces collégiens de Saint-Fons qui ont pu vivre en juin 2019, pendant une semaine, les coulisses des Nuits de Fourvière (logés au Lycée Saint Just, ils ont quitté leur foyer et collège une semaine entière pour découvrir à la fois les métiers du spectacle vivant, les répétitions et les spectacles). Nous répliquerons cette expérience avec les autres événements culturels et artistiques majeurs de notre territoire.
- Le financement d'interventions culturelles dans nos collèges et le soutien aux pratiques artistiques (en investissant dans des instruments de musique, dans des équipements vidéos, etc.)
- Le développement des classes culturelles numériques qui permettent à plusieurs collèges de notre Métropole de travailler de concert avec un artiste, auteur, réalisateur pour mener ensemble, grâce à la médiation numérique, un projet éducatif et culturel. Ces classes numériques permettent à la fois de faire collaborer des jeunes qui habitent dans des quartiers différents, de leur faire utiliser l'outil numérique dans une démarche de conduite de projet et surtout d'expérimenter avec leur « parrain » la réalisation d'une œuvre culturelle en mobilisant leurs compétences issues de leur parcours scolaire mais aussi personnel.

3. Créer un Pass Culture/Sport pour tous les collégiens

Nous créerons un pass Culture/Sport pour tous les collégiens de la métropole. Il contiendra 3 places de spectacle et 1 place de cinéma (même offre sur le Pass culture actuelle pour les étudiants) et 50€ de participation à une inscription dans un des clubs sportifs de la métropole ou à l'UNSS.

4. Permettre les sorties culturelles et artistiques des seniors isolés

Pour éviter que la solitude soit un frein à l'accès aux œuvres et spectacles, nous offrirons un accompagnement renforcé aux seniors isolés, pour leurs sorties culturelles, en incitant les plus jeunes à les accompagner avec une offre tarifaire préférentielle.

Ce dispositif sera mené en lien avec les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole, les associations de proximité et les structures de jeunesse.

5. Faciliter l'accès à la lecture et à la connaissance avec un réseau métropolitain des bibliothèques et une bibliothèque numérique métropolitaine

Les 57 bibliothèques municipales installées sur le territoire métropolitain sont aujourd'hui les premiers équipements culturels de proximité. En 2016, 13,8 % de la population du territoire était inscrite dans un de ces établissements (ce qui représente 2,5 points de plus que la moyenne nationale). Au moment de sa création en 2015, la Métropole de Lyon a hérité de la compétence

obligatoire de soutien aux bibliothèques des petites et moyennes communes sur son territoire. À ce titre, elle a initié un partenariat important avec la Bibliothèque Municipale de Lyon, et la mise en réseau d'un certain nombre de bibliothèques sur l'ouest de la Métropole.

- Nous souhaitons créer un réseau métropolitain de bibliothèques réunissant l'ensemble des bibliothèques et des communes de notre territoire afin qu'à terme un adhérent de l'une des bibliothèques puisse accéder à l'ensemble du fonds et des services des bibliothèques du territoire.
- Nous accompagnerons la dématérialisation des supports et la création d'une bibliothèque métropolitaine numérique accessible aux abonnés des 57 bibliothèques municipales du territoire. Elle proposera un vaste catalogue de documents en format numérique (livres, films, musiques).

6. Lancer nos actions solidaires et lancer l'appel à projet « hors les murs » pour toucher les publics plus éloignés de l'offre culturelle

La grande majorité des structures culturelles sont aujourd'hui mobilisées pour diversifier leur public en participant notamment au dispositif de billetterie solidaire « Culture pour tous ». Nous renforcerons le soutien de la Métropole à ce dispositif.

Après avoir mis en place l'appel à projets « Culture et solidarités », nous voulons que la Métropole accompagne plus fortement celles et ceux qui prennent des risques à créer et diffuser « hors les murs », au plus près de ceux qui sont les plus éloignés de l'offre culturelle.

Nous lancerons l'appel à projet « hors les murs » destiné aux créateurs et créatrices professionnels et institutions du spectacle vivant, afin de soutenir chaque année 3 à 4 délocalisations de spectacle et permettre qu'ils soient réalisés et diffusés dans des « tiers-lieux ».

Les tiers lieux pourront être des collèges, des espaces publics au cœur d'un quartier politique de la Ville, de périphérie ou plus rural, mais aussi des usines, des lieux d'accueil de personnes en situation de handicap, des friches, etc.

7. Faire entrer la culture dans des lieux insolites en amplifiant la démarche d'urbanisme transitoire

Dans les communes qui n'ont pas d'équipements culturels, l'art et la culture doivent pouvoir s'inviter dans des lieux nouveaux, accessibles et parfois insolites.

Ainsi, dans le cadre de notre démarche d'urbanisme transitoire qui permet d'offrir une nouvelle vie, de façon temporaire, à des lieux sans activités, nous mettrons à disposition des espaces, friches ou autres, pour accueillir des événements culturels, comme la Métropole l'a déjà

fait pour les Nuits Sonores, la Biennale d'Art Contemporain ou encore le festival de street art Peinture Fraîche.

8. Expérimenter le 1% « travaux publics »

Nous accorderons une attention particulière à l'accompagnement artistique des programmes « politique de la ville » et d'aménagement du territoire en expérimentant le dispositif 1% « travaux publics » avec la fédération nationale des Arts de la Rue.

Nous réserverons ainsi 1% du coût des opérations de travaux publics (voiries, réseaux etc. à l'exception des bâtiments publics), pour financer des projets de créations dans l'espace public, en accompagnant nos chantiers au bénéfice des territoires.

Nous renforcerons notre soutien aux projets culturels à visée solidaire, favorisant la diffusion de la culture auprès de tous les publics empêchés ou éloignés ainsi qu'à la billetterie solidaire « Culture pour tous ».

Développer l'offre culturelle dans les communes

Chaque habitant de la Métropole doit pouvoir avoir accès à une offre culturelle de proximité. Or, l'offre culturelle est assez mal répartie dans la Métropole avec une hyper-représentation dans la Ville de Lyon, certaines communes qui ne disposent d'aucun équipement culturel ou d'autres qui rencontrent des difficultés pour les maintenir à niveau.

Il est donc indispensable de soutenir les communes afin que la culture et l'art puissent se diffuser au plus près des habitants.

9. Investir 10 Millions d'euros pour soutenir les équipements culturels des plus petites communes

Nous débloquerons un budget de 10 millions d'euros d'investissement sur le mandat pour accompagner les communes dans la construction ou la requalification de leurs équipements culturels.

10. Organiser la mise en réseau et la mutualisation des lieux culturels pour une offre culturelle plus forte

Nous accompagnerons la mise en réseau des « petits » théâtres (municipaux, associatifs, etc.) des communes qui le souhaitent afin de développer les coopérations, mixer les usages, appuyer la communication autour de leur programmation.

Nous soutiendrons les programmations mutualisées organisées par exemple sous forme de « festival métropolitain ou de bassin de vie ».

11. Augmenter le soutien aux écoles de musique et de danse du territoire

Pour qu'elles puissent pérenniser et développer leur offre, nous renforcerons notre soutien aux écoles de musiques et de danse qui jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la pratique artistique.

- Nous augmenterons notre enveloppe budgétaire d'aide à l'investissement afin de les aider et notamment pour l'acquisition d'instruments.
- Nous organiserons également une mise en réseau et une plateforme de mutualisation et de prêt d'instruments.
- Nous organiserons une aide administrative aux plus petites écoles.

Augmenter la présence de l'art dans l'espace public

Parce que la présence de l'art dans la ville contribue à façonner l'image et l'identité de la ville, nous renforcerons la présence d'œuvres sur le territoire métropolitain et tout particulièrement dans les communes éloignées de l'hyper centre.

12. Planter 30 nouvelles œuvres d'art dans l'espace public métropolitain

Ces œuvres seront installées dans les communes volontaires après un appel à projet dédié lancé chaque année, en lien avec les écoles d'art de notre territoire.

13. Lancer un concours de street art pour réanimer des lieux « sans âme » de la Métropole de Lyon

Il existe sur notre territoire un certain nombre de lieux « sans âme » comme par exemple l'intérieur des tunnels de métro qui pourraient bénéficier d'une intervention artistique afin de les rendre plus agréables. Nous lancerons donc un concours de *street art* sur des lieux préalablement identifiés.

14. Lancer un appel à projet artistique autour des entrées et sorties de stations de métro.

Dans de nombreuses villes du monde, les entrées et sorties de station de métros sont emblématiques d'un quartier. Nous travaillerons avec des artistes, designers... pour donner à ces lieux de passage une identité plus forte, en lien avec les conseils de quartiers, association de commerçants à proximité ...

Renforcer les spécificités culturelles de notre territoire

15. Devenir une réelle capitale du cinéma

Territoire historique de la création du cinéma, nous voulons renforcer la place historique du cinéma et de l'image à Lyon avec :

- Le soutien au développement du Grand Institut Lumière, en lien avec l'Institut Lumière et le Musée du cinéma actuel sur le 8^{ème} arrondissement. Elle comportera 3 salles de spectacles, un musée, des commerces et un hôtel. Elle permettra d'accueillir également, en complément des studios du Pôle Pixel, des espaces de tournages afin de développer la création et les productions locales. La Cité sera une vitrine, un lieu culturel vivant et le lieu de convergence des professionnels de la filière du cinéma et de l'audiovisuel. Elle renforcera l'attractivité de Lyon comme berceau du cinéma. Le château Lumière sera, quant à lui, transformé en musée de la photographie.
- La création d'un bureau métropolitain dédié à l'accueil des tournages cinématographiques sur la Métropole, en relation avec la commission du film Rhône Alpes et les communes. Son objectif sera d'encourager et d'inciter les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel à établir leurs tournages sur notre territoire quels que soient leurs domaines (fiction, documentaire, animation, reportage, ...) ou leurs origines géographiques. Ce bureau apportera dès les premières étapes de la production, une assistance personnalisée basée sur une très bonne connaissance du territoire métropolitain.

16. Créer un Pôle international du Cirque à Saint-Genis-Laval

Les arts du cirque sont en plein développement et en pleine mutation. Si Lyon dispose aujourd'hui d'une école installée au sein de la MJC de Ménival dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon, elle ne dispose pas aujourd'hui d'un lieu de création et de répétition à la hauteur du potentiel de développement de cet art sur notre territoire. Comme à Montréal ou à Stockholm, nous réunirons dans un lieu unique : une école, une compagnie nationale, un festival et un lieu de résidence internationale d'artistes pour faire de la Métropole de Lyon un pôle international de référence sur les arts du cirque.

Ce pôle international s'installera à Saint Genis Laval, répondant au besoin d'équité territoriale des équipements culturels, une situation idéale en termes d'accessibilité (métro B prévu en 2023).

17. Redonner du souffle au site Lugdunum et aux théâtres antiques de Fourvière tout au long de l'année

Les théâtres antiques de Fourvière sont un lieu unique pour se détendre et profiter d'une vue imprenable sur la Métropole. Ils sont le cœur battant des Nuits de Fourvière en juin et juillet et le refuge des collégiens et lycéens des alentours. Nous souhaitons développer leur usage en ouvrant plus largement ces espaces et en les rendant plus accueillant. Le jardin de Magneval sera ainsi repensé et les entrées hautes et basses des théâtres seront requalifiées.

Mieux accompagner la création et la diffusion des œuvres

18. Lancer un fonds de soutien à la création et à la diffusion à l'échelle de la Métropole de Lyon

Afin de permettre à nos acteurs culturels de prendre des risques dans leur programmation et de lever les freins pour qu'ils diffusent des compagnies et des artistes en émergence et donc moins connus, nous organiserons un fonds de soutien qui permettra d'assurer collectivement le risque pris. Ce fonds permettra également aux théâtres d'être couverts sur une partie de leurs pertes (30 ou 40 % selon les cas) en cas de résultat déficitaire.

Concrètement, ce fonds sera amorcé par un financement Métropole et abondé par les théâtres et lieux de diffusion. Cela libérera les programmateurs et lieux de diffusion de la contrainte de remplir leur théâtre à tout prix, en permettant dans le même temps de programmer des compagnies locales en devenir, grâce à ce système de type assurantiel.

19. Créer les conditions d'un mécénat culturel sur le territoire

Il existe sur notre territoire de nombreux acteurs économiques prêt à s'investir dans le soutien aux créateurs, artistes et structures culturelles. Dans le même temps un certain nombre d'acteurs culturels sont à la recherche de financement. Nous organiserons donc le développement du mécénat culturel sur notre territoire en organisant la mise en relation entre les entreprises et notamment les PME, et les acteurs culturels.

20. Création de résidences sur les territoires de la Métropole

Nous accompagnerons les communes qui souhaitent accueillir des équipes artistiques en résidences. La richesse des équipes artistiques, concentrées sur Lyon, saturent aujourd'hui les lieux de travail de la ville. Avec les communes intéressées, nous identifierons les lieux pouvant accueillir une équipe artistique, afin de développer des occupations créatives et participatives avec les habitants en échange d'espaces de travail.

Cultiver l'éco-responsabilité culturelle

21. Labelliser les lieux et événements culturels écoresponsables

Afin de limiter les impacts environnementaux des événements culturels ou sportifs, nous accompagnerons, *via* un label, les acteurs culturels à changer leurs pratiques en matière de mobilité, de consommation d'énergie, de réduction et de tri des déchets sur le territoire métropolitain.

22. Multiplier les tickets couplés « Mobilités/Culture »

Nous développerons la tarification TCL permettant de se rendre à un événement culturel *via* le réseau de transport en commun, ou en Vélo V', en bénéficiant d'une réduction sur le prix du ticket de transport.

23. Contribuer à l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture

La Métropole de Lyon est signataire de la déclaration pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture portée par l'association HF : nous confirmerons notre engagement dans ce domaine en développant notamment des actions de formation et d'information avec les partenaires du territoire.

24. Conforter la participation des habitants dans les arts et la culture

Nos propositions pour la culture s'inscriront dans une démarche de participation des habitants. Que ce soit dans le domaine de l'éducation artistique, pour le 1% travaux public ou encore dans notre soutien à la création ou à la diffusion, nous serons attentifs à ce que la culture soit partagée, expérimentée et devienne un réel moyen d'émancipation et notamment pour les publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Une Métropole éducative

Offrir aux 70 000 collégiens de la Métropole les meilleures conditions de travail et d'apprentissage est un enjeu essentiel que nous porterons avec détermination pendant ce prochain mandat.

Notre Métropole, qui accueille chaque année près de 1 500 collégiens supplémentaires, se doit de mieux accueillir ses collégiens : d'abord en construisant de nouveaux collèges et en agrandissant et restructurant les anciens mais aussi en accompagnant mieux chaque établissement dans sa nécessaire transition écologique et numérique.

Mais elle se doit aussi, en travaillant très étroitement avec les équipes éducatives, les parents, et l'ensemble des partenaires éducatifs, de devenir un véritable territoire de réussite pour l'ensemble des collégiens. La Métropole de Lyon a en effet un rôle bien plus fort à jouer en termes de mixité, de lutte contre le décrochage scolaire, d'éducation au vivre ensemble. Autant d'éléments essentiels pour faire de chaque collégien, un véritable citoyen en devenir.

Pour ce prochain mandat, nous souhaitons renforcer notre rôle d'accompagnant des équipes éducatives et des collégiens en proposant de porter deux grands sujets dans nos collèges :

- La lutte contre le harcèlement scolaire
- L'éducation au numérique

Assurer les meilleures conditions matérielles de travail aux collégiens et aux équipes éducatives et de services

1. Construire 10 nouveaux collèges d'ici 2030.

La Métropole de Lyon compte une augmentation sans précédent de sa population collégienne. Afin d'y répondre, nous construirons 10 nouveaux collèges d'ici à 2030 sur des secteurs en tensions.

La construction de 3 collèges est d'ores et déjà lancée sur 3 communes : Saint-Priest / Villeurbanne Cusset / Lyon 7^{ème}.

Nous lancerons 7 nouveaux projets de constructions :

- À l'Ouest : Albigny-sur-Saône, Tassin la Demi-Lune
- Au sud : Vénissieux / Saint-Fons,
- Au Nord : Rillieux-la-Pape,
- À l'Est : Vaulx-en-Velin,

- Dans Lyon : 7^{ème}/8^{ème} arrondissement, 1^{er}/4^{ème} arrondissement

2. Faire des collèges des bâtiments exemplaires en matière environnementale

Nous construirons ces 10 nouveaux collèges avec une haute exigence environnementale (panneaux photovoltaïques, récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, végétalisation et îlots de fraîcheur, etc.).

Nous rénoverons également l'ensemble des 79 collèges publics préexistants pour que les collèges de la Métropole soient des bâtiments publics exemplaires.

Et notamment :

- En végétalisant toutes les cours des collèges d'ici à 2030, pour créer des îlots de fraîcheur.
- En rénovant thermiquement 100 % des collèges qui le nécessitent d'ici à 2025.
- En installant des toitures végétalisées ou des toitures photovoltaïques.
- En installant des parcs à vélos dans tous les collèges ...

3. Une restauration scolaire particulièrement vertueuse

Afin que nos enfants bénéficient de repas d'une grande qualité et en adéquation avec l'exigence de la transition écologique, nous nous engageons à :

- supprimer les contenants plastiques dans les restaurants scolaires des collèges à l'horizon 2025 ;
- tendre vers une offre 100 % bio et 80% circuits courts par paliers progressifs au fur et à mesure de la consolidation de la filière agricole locale. Nous proposerons par exemple avant 2025 des fruits et légumes 100% bios et 80% locaux dans tous les collèges ;
- proposer un repas végétarien en option chaque jour dans les restaurants scolaires ;
- poursuivre les actions de lutte contre le gaspillage auprès des collégiens avec un travail sur les menus et les quantités choisies et servies ;
- installer un composteur dans tous les collèges de la Métropole pour inciter au tri et à la réutilisation des biodéchets...



Nous doter d'un véritable plan éducatif métropolitain

4. Élaborer un plan éducatif métropolitain

Compétence nouvelle issue du Département, la Métropole de Lyon n'a jamais été dotée d'un « plan éducatif métropolitain » co-écrit avec l'ensemble de l'écosystème éducatif (Éducation nationale, équipes éducatives et d'encadrement, parents, personnels de services, communes, associations, élus communaux et métropolitains, etc.) comme c'est le cas pour les communes de notre territoire.

Afin de mener une politique efficace sur le territoire, il est essentiel de travailler avec l'ensemble des acteurs de l'éducation pour formaliser ensemble une feuille de route métropolitaine définissant les enjeux, les moyens et le calendrier des actions éducatives à mener conjointement sur notre territoire.

Nous lancerons dès le début du mandat une grande mobilisation de tous les acteurs concernés pour travailler ensemble à cette feuille de route métropolitaine partagée.

Elle définira les grandes ambitions métropolitaines en matière d'éducation, la façon de relever les défis du territoire, les actions prioritaires que nous souhaitons mener sur les 10 prochaines années et la façon de les porter collectivement et notamment en termes de mixité, de lutte contre le décrochage scolaire, d'accompagnement des parents, de numérique éducatif et usages, de lutte contre le harcèlement, ou d'égalité fille-garçon, santé...

5. Porter deux sujets d'éducation transversaux essentiels : la lutte contre le harcèlement scolaire et l'éducation au numérique.

- La lutte contre harcèlement scolaire, cause éducative métropolitaine du mandat

Près d'un enfant sur dix est victime de harcèlement pendant sa scolarité, selon le ministère de l'Éducation nationale, c'est-à-dire 8 000 enfants harcelés dans nos collèges métropolitains. Ce chiffre doit nous pousser à agir pour éviter que des situations ne dégénèrent faute de formation et d'information des parents, des professionnels et des enfants.

Le harcèlement touche tout le monde, quels que soient son sexe, son âge ou son origine sociale. Chaque enfant peut aussi bien être harceleur qu'être harcelé. Force est de constater que les adultes comme les enfants n'ont pas les clés pour agir efficacement.

En lien avec les associations de lutte contre le harcèlement et l'éducation nationale, nous définirons un plan d'action contre le harcèlement scolaire dont la finalité sera que :

- l'ensemble des adultes de nos établissements scolaires soient formés à détecter et à réagir face à des situations de harcèlement ;

- l'ensemble des enfants scolarisés dans nos collèges ait suivi pendant leur scolarité une formation pour une prise de parole face à une situation de harcèlement éventuel.

- L'éducation au numérique et aux médias

Parce que nous participons à la diffusion du matériel numérique dans nos collèges (ordinateur, tablettes tactiles...), nous devons aussi assumer une responsabilité dans l'usage qui en est fait.

Les tablettes tactiles et les téléphones portables sont devenus des objets du quotidien pour nos élèves et leur utilisation par les collégiens s'est massivement développée sans qu'une réelle éducation aux usages ait pu intervenir en amont.

Si les enfants disposent désormais d'un outil fabuleux d'ouverture sur le monde avec une quantité d'informations sans limites, c'est aussi un instrument qui peut s'avérer extrêmement dangereux (fake news, faux-profil, arnaques, harcèlement etc.)

Nous déploierons dans l'ensemble des collèges de la Métropole, en lien avec les équipes éducatives une formation adaptée aux collégiens, pour les former aux usages et aux limites du média numérique.

6. Soutenir les équipes éducatives qui souhaitent expérimenter

Expérimenté pour la première fois fin 2019 par David Kimelfeld, nous lancerons tous les 2 ans un appel à manifestation d'intérêt « projets éducatifs innovants » auprès des équipes éducatives de nos collèges.

Le principe est simple : faire confiance aux équipes éducatives qui manifestent leur volonté d'innover, les accompagner dans la structuration de leur projet et financer la réalisation de leur projet.

Doté d'un budget d'1 million d'euros, il permettra d'innover dans 3 champs spécifiques :

- au niveau du lien écoles/collèges/lycées ;
- au niveau de l'aménagement de l'espace au service des apprentissages ;
- au niveau des modes d'apprentissage.

Une Métropole de tous les champions

Au-delà des valeurs humaines qu'il porte et de son rôle majeur pour la santé publique, le sport fait vivre notre territoire au travers de tous les licenciés, les bénévoles et plus généralement les associations qui s'engagent au quotidien. Il dresse ainsi des ponts avec l'ensemble des problématiques de notre société : l'emploi, le développement durable, la lutte contre les discriminations... Notre Métropole, dont les clubs de haut niveau dans tous les sports font la fierté, doit continuer à développer une politique sportive ambitieuse aussi bien pour les champions que pour les pratiquants du dimanche.

1. Doubler le budget métropolitain consacré au Sport

Il passera de 3,3 millions d'euros à 6,5 millions d'euros et permettra d'impulser une nouvelle politique sportive.

2. Créer un label « Lyon, Métropole de tous les champions »

Le Label récompensera les clubs qui s'engagent dans des démarches innovantes socialement ou écologiquement pour favoriser le handisport, le sport féminin, pour faciliter la pratique grâce à des tarifs adaptés à tous les publics, pour encourager à trier ses déchets....

Il sera décerné par des élus, des acteurs du sport amateur et professionnel du territoire, des acteurs de la santé et de l'éducation et permettra l'obtention de subventions.

3. Favoriser l'insertion professionnelle par le sport

Nous encouragerons l'insertion professionnelle par le sport grâce à la mise en réseau des entreprises travaillant au sein des stades ou des salles de sport avec les demandeurs d'emplois qui vivent autour de ces équipements.

Nous ouvrirons également la Charte des 1 000 aux clubs professionnels. Elle engage les entreprises signataires pour l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi.

4. Créer une plateforme de formations pour les bénévoles et les éducateurs sportifs

Cette plateforme proposera des formations administratives (comptabilité, achats, juridique, etc.) en lien avec la politique sportive de la Métropole (engagement dans une démarche Zéro déchet, création d'une tarification adaptée, sensibilisation à la parité femme/homme, etc.).

5. Organiser des événements sportifs internationaux au bénéfice de tout le territoire

La Métropole de Lyon pilotera un comité métropolitain sportif rassemblant les villes, les acteurs sportifs, mais aussi les acteurs économiques et sociaux, de la jeunesse, de l'éducation et de l'économie afin que l'ensemble du territoire accueille des équipes, des supporters, des événements lors de grandes manifestations.

6. Développer l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau

Nous accompagnerons nos futurs champions en créant une aide financière à destination de ces jeunes, mais également en améliorant la coordination avec les établissements scolaires pour faciliter l'adaptation des emplois du temps, avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement, avec les entreprises pour du sponsoring, du mécénat et de l'emploi.

7. Créer de nouvelles infrastructures sportives

Notre territoire manque aujourd'hui d'équipements sportifs et notamment de piscines publiques. Or ces équipements sont aujourd'hui de la responsabilité des communes qui n'ont pas toujours la capacité financière de porter de tels investissements.

Nous accompagnerons donc de façon importante la construction de 2 nouvelles piscines sur barge flottante : une première dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon et une autre à Fontaines sur Saône à proximité du collège Jean de Tournes.

Nous créerons un équipement sportif dans le projet d'aménagement du secteur de la Loupe à Albigny.

8. Utiliser les friches pour en faire des pôles sportifs

Ces pôles seront équipés d'infrastructures et de matériels sportifs animés par des coaches de la Métropole en faveur des seniors, des mères isolées avec un système de garde d'enfants à proximité, des personnes en situation de handicap, etc.

9. Créer un challenge sportif métropolitain et grand public

Nous proposerons un grand challenge sportif métropolitain pour tous sur les 3 parcs de la Métropole (Parilly, Lacroix-Laval et Miribel-Jonage).



Une Métropole de toutes les jeunesses

Les jeunes et les étudiants sont de plus en plus nombreux sur notre métropole et pourtant la jeunesse n'a jamais bénéficié dans cette nouvelle collectivité métropolitaine d'une politique qui lui était entièrement dédiée.

Or, les problématiques rencontrées par la jeunesse de notre territoire sont nombreuses : ils doivent pouvoir étudier, réussir leur insertion professionnelle, circuler, se loger et se nourrir, accéder aux loisirs et à la culture.

Nous voulons faire des jeunes de véritables interlocuteurs de la Métropole sur les sujets qui les concernent directement mais plus globalement sur l'ensemble des problématiques qui toucheront de près ou de loin leur avenir. Car ce que nous décidons aujourd'hui aura nécessairement un impact sur leur quotidien demain.

1. Créer un poste d'élu ou d'élue en charge de la jeunesse chargé de piloter avec les acteurs du territoire une véritable politique jeunesse.

Parce qu'aujourd'hui la jeunesse de notre territoire n'est pas représentée au sein de notre collectivité, nous créerons un poste d'élu en charge des jeunesses afin de porter leurs projets.

2. Réduire l'abonnement TCL + Vélo'v à 20 euros par mois pour les jeunes de 11 à 25 ans

3. Créer 3 600 postes de services civiques sur 6 ans pour des missions d'intérêt général

On compte 24 300 jeunes de 15 à 24 ans inactifs ou au chômage sur notre territoire. Et parce que la Métropole doit prendre sa part dans le soutien de l'emploi aux jeunes, nous embaucherons au sein même de la collectivité « Métropole de Lyon » 3 600 services civiques sur le prochain mandat (soit 600 par an), pour des missions d'intérêt général en lien avec les politiques publiques de la Métropole dans le secteur du développement durable, du lien avec les habitants, de l'aide aux publics en difficultés, etc.

4. Construire 10 000 logements étudiants d'ici 2026

Aujourd'hui, sur notre territoire, il y a une forte pénurie de logements et notamment de petits logements du type studio.

C'est pourquoi, nous créerons plus de 10 000 logements étudiants d'ici la fin du prochain mandat répartis de la manière suivante :

- 8 000 logements sociaux étudiants (résidences universitaires financées pour partie par la Région, l'État et la Métropole)
- 1 000 colocations intergénérationnelles avec la création d'un service public de l'habitat intergénérationnel sous forme d'une plateforme de mise en relation et un dispositif d'incitation financière
- 1 000 logements étudiants en habitat modulaire dans le cadre de notre politique d'urbanisme transitoire : lancement d'un AMI construction + gestion avec plafonnement des loyers à la sortie

5. Offrir un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et 21,7 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge.

Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie, 30 %, a préalablement relevé de la protection de l'Enfance. Ce sont ceux qui basculent en effet le plus facilement dans la grande précarité.

Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car portés par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais de traitement souvent longs. Enfin, il existe une période cruciale entre 18 ans et 25 ans où un certain nombre de jeunes ne peuvent prétendre au RSA avant leurs 25 ans et se retrouvent sans ressources si leurs familles ne peuvent les soutenir.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par le gouvernement et les professionnels de l'action sociale qui travaillent à l'évolution du RSA en revenu universel d'activité qui pourrait notamment être ouvert aux jeunes. En attendant les précisions quant au périmètre d'application de cette mesure, nous proposons d'expérimenter un droit nouveau sur le territoire métropolitain lyonnais pour les jeunes sans ressource et/ou en rupture familiale, entre 18 et 25 ans.

Nous mettrons en place un revenu de base dont le montant est proche du RSA, qui concernera au départ environ 1 000 jeunes dont les anciens bénéficiaires de l'ASE, sans ressources, et ceux qui sont aujourd'hui les invisibles à la rue. Tous ces publics seront accompagnés par un service public de l'insertion des jeunes (FAJE par exemple).

Les 4 critères pour obtenir ce soutien :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être sans ressources et ne pas pouvoir compter sur la solidarité de sa famille ;
- Résider sur le territoire depuis au moins un an ;
- Être engagé ou s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette mesure s'inscrit donc dans une volonté de rompre avec l'exclusion des plus jeunes en très grande précarité en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins de base et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion, à leur rythme.

6. Verser 300 euros d'aide à l'installation/équipement des jeunes

Cette aide concernera une installation dans un logement dans le parc privé et sera attribuée sous condition de ressources. Elle est valable une fois par cursus et est attribuée aux jeunes de 18 à 25 ans, étudiants ou apprentis.

7. Créer d'un réseau d'épiceries sociales et solidaires sur les campus de la Métropole de Lyon

En s'appuyant sur les deux premières existantes, nous déploierons le dispositif Agoraé imaginé par la fédération étudiante GAELIS et porté par la Fage, qui propose un ensemble de services ouverts à tous les étudiants, couplé à une épicerie sociale et solidaire (sorte de conciergerie étudiante).

Ces lieux permettront aux étudiants en difficulté d'accéder à une alimentation saine et équilibrée (des produits alimentaires jusqu'à 90% moins chers) tout en créant un lieu de rencontres et d'engagement citoyen pour tous les étudiants.

8. Réunir un conseil citoyen de la jeunesse

Il réunira des jeunes de 14 à 17 ans qui seront consultés sur les politiques liées à la jeunesse en lien avec un Vice-président spécifiquement dédié. Il sera composé de 100 jeunes métropolitains chargés de donner leur avis et leurs propositions sur les sujets qui concernent spécifiquement les politiques qui ont un impact sur leur quotidien. Ils pourront aussi, à leur demande, être consultés sur les politiques publiques plus larges menées par la Métropole.

Une Métropole engagée avec ses associations

La vie associative sur le territoire métropolitain est particulièrement dynamique avec près de 1 800 nouvelles associations créés chaque année et plus de 35 000 associations en activités. La Métropole travaille de façon active avec ces collectifs qui participent dans de nombreux domaines à la réalisation des missions de services publics : petite enfance, personnes âgées, handicap mais aussi lutte contre les discriminations ou encore dans le domaine du sport et de la culture.

La Métropole soutient au quotidien ces associations, en faisant connaître leurs actions, en leur accordant un soutien financier ou en développant les dispositifs d'accompagnement.

Néanmoins, bon nombre d'acteurs de la vie associative nous ont confirmé le manque de lisibilité quant à la politique associative de la Métropole, héritée du département, les difficultés qu'elles rencontraient en termes de financement du fait de la multiplication des financements par appel à projets. C'est pourquoi nous souhaitons construire une politique plus claire avec et pour ces acteurs et confirmer notre engagement aux côtés de toutes celles et ceux qui animent quotidiennement le vivre ensemble sur notre Métropole.

Nos propositions en faveur de la vie associative se retrouvent dans l'ensemble des chapitres de ce programme avec des actions ciblées en fonction de chaque thématique abordée. Néanmoins, de façon plus globale, nous affirmons notre engagement pour soutenir nos associations métropolitaines et confirmer notre engagement pour :

1. Développer le conventionnement pluriannuel dans le cadre des relations avec les associations

Afin de permettre aux associations d'inscrire leurs actions dans la durée et de ne pas avoir à remplir chaque année des dossiers pour un même objet, nous généraliserons autant que possible le conventionnement pluriannuel pour les associations que nous soutenons de façon importante.

2. Associer pleinement les associations à la définition, à l'accompagnement et à l'évaluation de nos politiques

De la même façon nous sommes convaincus que les associations sont des partenaires essentiels, dont l'expertise est un atout pour la définition de nos politiques publiques. Nous les associerons donc pleinement à toutes étapes de nos projets et plan d'actions que ce soit dans leur définition, dans leur réalisation mais aussi dans l'évaluation. Cette volonté est ainsi déclinée dans l'ensemble des chapitres de ce programme.

3. Conforter la présence et le travail des points d'appui à la vie associative

La Métropole de Lyon subventionne spécifiquement les structures « points d'appui à la vie associative » dont la mission est d'accompagner les associations dans leur structuration, dans leur questionnement et leur développement grâce à des formations, des conseils... Nous continuerons à accompagner spécifiquement ces structures et conforterons leur action avec, une nouvelle structure d'accompagnement « mobile » et itinérante, en lien avec le réseau SAVAARA.

4. Créer une plateforme numérique métropolitaine de la vie associative

Nous créerons, sur la base des initiatives existantes, une véritable plateforme numérique métropolitaine de la vie associative comprenant notamment un annuaire des associations et un espace ressources pour les associations.

5. Co-construire avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif avec la création d'une « semaine de l'engagement »

Nous souhaitons valoriser l'engagement de toutes celles et ceux qui donnent de leur temps dans des activités associatives, et témoigner de la richesse associative de notre territoire en organisant avec les associations un temps de visibilité de l'engagement associatif dans le cadre d'une semaine de l'engagement (en lien avec l'opération Tous Unis Tous Solidaire déjà en cours).

Une Métropole toujours plus solidaire

La Métropole consacre près de 30% de ses ressources aux politiques sociales, soit près d'1 milliard d'euros par an : politique de l'enfance et de la famille, protection maternelle et infantile (PMI), handicap, vieillissement, habitat et logement, cohésion territoriale, insertion et emploi. Nous accompagnons tous les habitants de notre territoire à tous les âges de la vie.

Sous l'impulsion de David Kimelfeld, la Métropole de Lyon a fait des compétences sociales, héritées du Département du Rhône, l'une de ses priorités. Si nous sommes la Métropole la plus dynamique de France après Paris, l'une des dix plus attractives en Europe, c'est aussi parce que nous savons nous montrer attentifs à l'égard de tous, y compris les plus fragiles.

Pourtant, notre territoire demeure encore marqué par de nombreux défis sociaux à relever. Comme c'est le cas dans de nombreuses métropoles, nous sommes fragilisés par de réelles fractures territoriales : il y a par exemple une certaine disparité entre les communes situées au Sud et à l'Est dont les populations sont plus jeunes mais dont les niveaux de vie sont bien moins élevés qu'au Nord et à l'Ouest.

Notre agglomération est confrontée à un véritable défi démographique car on note un important vieillissement de la population. Notre taux de pauvreté est de 15,7% contre 14% à l'échelle nationale, et celui des plus jeunes avoisine les 22 % contre 20% à l'échelle nationale

Enfin, l'espérance de vie des plus aisés d'entre nous est de 13 années supérieures à celle des plus précaires. Par ailleurs, on évalue à 30% le taux de non recours aux prestations et aux services par les personnes qui pourraient y prétendre. Plusieurs causes expliquent ce taux, comme l'absence de connaissance ou d'information par le public, ou encore la « non réception » de cette information qui est parfois trop complexe et illisible, voire inaccessible car segmentée entre plusieurs institutions. Cette situation interroge l'effectivité et la pertinence de l'offre publique

Autant de chiffres et de constats qui nous révèlent combien notre Métropole doit continuer à être attentive aux plus fragiles et à se montrer toujours plus innovante pour tendre vers une société plus juste et plus solidaire.

Grâce à l'étendue de ses compétences, la Métropole de Lyon peut réduire significativement toutes les fractures et inégalités dont elle souffre aujourd'hui. Nous proposons que la Métropole de Lyon devienne le premier territoire « aidant » de notre pays, celui qui essaye de réunir et de mutualiser toutes les ressources pour construire une réponse adaptée à tous les besoins de ses citoyens (mode d'accueil du jeune enfant, insertion pour les plus précaires, accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap).

Pour réaliser cette ambition, nous nous fixons 7 objectifs à atteindre :

- Garantir et faciliter l'accès aux droits de tous les citoyens.
- Promouvoir, valoriser les métiers du lien (AVS, assistantes maternelles auxiliaires de vie, etc.).
- Réduire les inégalités en santé.
- Rénover et actualiser la politique de prévention et de protection de l'enfance.
- Accompagner la parentalité de la crèche à l'université.
- Une métropole adaptée pour tous : séniors, handicapés, aidants, etc.
- Réduire la grande pauvreté et les inégalités.

L'action sociale se trouve au cœur de notre projet parce qu'elle contribue à l'épanouissement des habitants, qui doit être le sens de toute nos actions, le but de toutes nos politiques publiques.

Garantir et faciliter l'accès aux droits pour tous

Pour relever les défis sociaux de notre territoire il nous faut dans un premier temps garantir à chaque habitant la possibilité effective d'accéder à ses droits. Force est de constater qu'il est aujourd'hui particulièrement difficile d'appréhender de façon claire et rapide l'ensemble des dispositifs d'aide sociale, d'insertion, d'accompagnement à la parentalité, ou encore d'accompagnement à domicile existants.

Les habitants de la Métropole relaient souvent leur difficulté à trouver l'information et le bon interlocuteur et pointent la multiplication des dossiers à remplir. Nous devons rendre ces dispositifs plus lisibles, plus accessibles et donc plus efficaces.

1. Faciliter l'accès à l'information et renforcer l'accueil des citoyens dans les maisons de la Métropole, véritables « maisons de services au public »

La Métropole peut s'appuyer sur un réseau physique de 57 Maisons de la métropole (MDM) installées sur l'ensemble du territoire

Nous transformerons le fonctionnement de ces maisons de la Métropole en véritables maisons de services au public au sein desquelles chaque personne pourra être accompagnée de façon globale et individualisée à partir de l'ensemble de ses besoins et en lien avec l'ensemble des dispositifs existants (lier accompagnement vers le logement avec l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi la mobilité, etc.)

Un travail est engagé depuis fin 2018 en ce sens. Il consiste à adapter les conditions d'accueil, par le biais du mobilier, des outils tels que des tablettes interactives qui lèvent les barrières de la langue ou de compréhension.

Nous réaliserons avec tous nos partenaires (CAF, associations, ...) un travail permanent d'identification des aides et prestations proposées. Ce travail concerne toutes les missions de la Métropole : social, handicap, personnes âgées, petite enfance mais aussi demain, services urbains, etc.

2. Aller plus directement vers l'habitant avec la création de 600 services civiques rattachés aux MDM

Pour lutter efficacement contre le non recours aux droits, il convient d'aller vers les publics pour mieux les accompagner dans leurs démarches (notamment numériques).

Près de 600 jeunes volontaires en service civique seront mobilisés pour aller vers les publics et rapprocher le citoyen de la Métropole et de ses services. Leur mission : sortir des « murs » de la MDM en s'appuyant sur le réseau des acteurs en proximité pour rencontrer les publics (centres sociaux, MJC, entreprises, ludothèques, maternités, RAM), faire remonter les

problématiques du territoire, identifier des situations non traitées encore, et faire connaître leurs droits métropolitains aux citoyens.

3. Créer un délégué métropolitain du Défenseur des Droits

Par convention, la Métropole de Lyon sollicitera la création d'un poste de délégué métropolitain rattaché au défenseur des droits. Cette autorité indépendante sera chargée de garantir l'effectivité de l'accès aux droits et notamment du droit à l'accompagnement pour tous les citoyens. Il aura également pour mission de réaliser un rapport annuel mesurant le respect par la collectivité de ses obligations en matière de politiques sociales vis à vis du Code d'Action Sociale et des Familles, qui sera présenté pour information aux conseillers métropolitains et envoyé au Défenseur des Droits.

4. Rendre effective l'automatisme des droits

Nous expérimenterons puis déploierons sur notre territoire le principe de l'automatisme des droits pour chaque usager : cela signifie que l'entrée dans un dispositif garantira la perception automatique de toutes les aides auxquelles la personne aidée à droit (sans qu'elle ne soit obligée de faire des demandes supplémentaires).

5. Permettre l'évaluation des politiques sociales par les usagers directement concernés

Afin d'associer les usagers dans la définition et le suivi des politiques sociales qui les concernent directement, nous accompagnerons la création d'instances citoyennes pour chaque politiques publiques (logement, autonomie, insertion, etc.) chargées de rendre des avis, d'observer, d'évaluer. Ils seront animés par des acteurs associatifs ou institutionnels de proximité spécialisés (ex. : MJC, centres sociaux, etc.).

Soutenir et valoriser les métiers du lien

Assistantes maternelles, assistants familiaux, auxiliaires de vie sociale à domicile, animateurs socio culturels, etc., autant de professionnels de la Métropole de Lyon dont le cœur de métier est d'accompagner les habitants dans leur parcours de vie qu'il soit personnel ou professionnel.

Ces métiers « du lien » sont indispensables pour assurer la cohésion sociale de notre territoire et notamment parce qu'ils accompagnent les plus fragiles d'entre nous : enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en insertion ou en plus grande précarité.

Afin de permettre à ces professionnels de continuer à jouer ce rôle essentiel de lien, nous renforceront leur capacité d'agir en leur offrant les meilleures conditions pour exercer leurs missions.

1. Revaloriser les tarifs d'intervention des filières métiers à domicile en augmentant le soutien financier de la Métropole de Lyon

Les aides financières apportées par la Métropole de Lyon aux métiers à domicile étaient figées depuis 2007, provoquant une situation de rigueur financière subie qui explique une partie des difficultés financières de ce secteur et notamment pour recruter du personnel.

Depuis 2017, avec l'arrivée de David Kimelfeld, la Métropole a engagé une revalorisation des tarifs des soins à domicile des personnes âgées en augmentant le tarif passage de 17.5€/heure de service effectué à 20€.

Nous poursuivrons cet effort en portant ce tarif à 24€/h dès l'adoption de la loi « Grand âge et autonomie » promise par le Gouvernement pour 2022.

2. Mobiliser nos outils de l'insertion et de la formation professionnelle pour recruter dans les métiers du lien

Sur la base de l'expérimentation menée actuellement sur la « filière autonomie / grand âge » menée pour les métiers des services d'aide et d'accompagnement à domicile et les EHPAD, nous mobiliserons les outils de l'insertion et de la formation professionnelle pour valoriser les opportunités de recrutement sur les métiers du lien auprès des publics en insertion.

Nous accompagnerons les employeurs pour réussir l'accueil d'un salarié dans leur structure et suivre l'évolution dans leurs carrières (ex : renforcement des outils de gestion RH, constituer des groupements d'employeurs pour éviter le morcellement ou les temps partiels pour les salariés sur un même bassin de vie, etc.)

3. Instaurer un salon professionnel des métiers du lien

Avec les fédérations nationales, les têtes de réseaux, nous soutiendrons tous les 2 ans, l'organisation d'un évènement interprofessionnel réunissant l'ensemble des acteurs de la filière des métiers du lien qui permettra également aux habitants de s'informer sur ces métiers, les solutions existantes.

4. Créer une académie de formation des migrants et réfugiés

Inspiré d'expériences internationales réussies, la mobilisation des migrants au service de l'économie présente une réelle opportunité pour un territoire.

Nous proposons de créer une académie de formation des migrants et réfugiés pour orienter ces derniers vers les filières métiers, et notamment vers les métiers du lien.

5. Instaurer chaque année une « semaine des» pour chaque métier du lien

Malgré leur importance sociale fondamentale pour les citoyens, les métiers du lien sont parfois mal considérés par le grand public, ce qui explique en partie les difficultés de recrutement que le secteur rencontre.

Sur le modèle de la semaine des assistantes maternelles, la Métropole organisera tous les ans, avec ses partenaires, une semaine invitant le public à venir à la rencontre des personnels des métiers du lien, etc.



Réduire les inégalités de santé

Notre territoire est marqué par des inégalités en santé. Tous les indicateurs montrent une surexposition aux maladies chroniques (cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies neuro dégénératives...) des territoires Sud et Est par rapport à la ville centre et le Nord et l'Ouest de la Métropole.

Les habitants de la Métropole ont par ailleurs une espérance de vie élevée, mais pas forcément d'espérance de vie en bonne santé – c'est-à-dire que les personnes sont porteuses d'incapacités ou de maladies chroniques. L'espérance de vie en bonne santé de la Suède, première au classement mondial en la matière, est de dix ans supérieure à la nôtre.

L'une des principales différences entre la France et la Suède tient dans l'organisation du système de soin. Celui de la Suède est basé sur une politique d'accès aux soins « territorialisée », dont la définition est réalisée à partir des besoins et des réalités du bassin de vie dans lequel elle s'applique. Le modèle français repose, quant à lui, sur l'idée qu'il faut apporter la même réponse, sur tous les territoires et en direction de tous les Français. Cette conception génère des inégalités criantes en matière de santé, que ce soit entre les territoires ou les catégories sociales.

Treize ans : c'est la différence d'espérance de vie entre les personnes les plus favorisées et celles qui sont les plus modestes.

Par ailleurs, les pays les plus avancés en matière d'espérance de vie en bonne santé ont fait le choix d'investir massivement dans des systèmes coordonnés d'accès aux soins et également dans des politiques de prévention en santé publique. Ils ont appliqué les principes de santé globale et de « *One Health* » promu par l'OMS.

Il faut donc encourager le rôle des territoires dans la promotion de la santé et l'égal accès aux soins. Nous ferons de notre territoire un laboratoire territorial en matière de santé.

1. Garantir à tous les habitants un accès aux soins par la création de 30 maisons de santé pluridisciplinaires

En lien avec la CPAM, nous développerons sur tout le territoire des maisons de santé pluridisciplinaires ou des centres de santé, ouverts à tous les habitants de la Métropole. La Métropole apportera un soutien en matière d'accès au foncier pour permettre à 30 projets portés par des médecins, des pharmaciens, des infirmiers, des masseurs kinésithérapeutes, d'aboutir.

2. Garantir l'accès à la santé des plus précaires en soutenant les centres de santé sociale

Depuis 2017, la Métropole de Lyon a instauré un soutien particulier aux centres de santé sociale réunissant des professionnels de santé qui font de l'accès à la santé des plus précaires

un objectif partagé. C'est le cas par exemple du dispensaire général de Lyon ou encore du centre « Santé Commune » du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin ou du Dispensaire Général de Lyon.

Nous renforcerons ce soutien aux centres de santé sur l'ensemble du territoire afin de garantir le développement de leurs projets.

3. Garantir l'accès à des consultations non programmées pour éviter le passage aux urgences et garantir un parcours de soins coordonnés

Sur le modèle des pays du Nord et sur la base des préconisations de la loi MA SANTÉ, nous soutiendrons en investissement les projets de communauté médicale qui développent le dispositif « d'agenda médical partagé » qui permet d'identifier sur le secteur géographique de cette communauté, les plages de rendez-vous libres et ainsi de flécher un patient « non programmé ».

L'habitant souhaitant consulter pourra par exemple s'adresser à sa pharmacie pour connaître l'existence d'une plage horaire libre disponible chez un médecin de proximité, et pourra ensuite s'y rendre, évitant ainsi d'aller aux urgences.

4. Développer les chèques de « prescription » d'activités physiques adaptés

L'activité physique adaptée à chacun est reconnue pour ses bénéfices, permet le maintien en bonne santé et favorise également le rétablissement en cas de maladies chroniques ou de cancers.

Nous mettrons en place un dispositif de chèques d'activités physiques adaptées, à disposition des médecins généralistes, valables dans les clubs sportifs agréés.

5. Prendre en compte la santé dans toutes nos politiques métropolitaines

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, 80% des éléments qui déterminent la bonne santé d'un individu sont liés à des facteurs environnementaux ou sociaux (exposition au stress, habitudes alimentaires, activité physique).

La Métropole de Lyon dispose des compétences pour prendre des mesures dans tous les domaines : la qualité l'air que l'on respire, la qualité de l'eau que l'on boit, la nourriture que l'on mange, l'aménagement d'équipements favorisant l'activité physique comme les modes actifs de déplacements, la création d'îlots de fraîcheurs, la réduction de l'exposition au bruit lors des autorisations de programmes immobiliers, l'amélioration de la qualité de l'alimentation dans nos écoles.

Ces facteurs sont déterminants pour prévenir les maladies chroniques et la perte d'autonomie.

Nous mènerons une politique volontariste pour que la question de la santé soit déterminante dans toutes nos prises de décisions.

6. Généraliser le projet « ALLIANCE » pour développer les compétences en prévention santé auprès des enfants des écoles primaires de la Métropole

Sur la base de l'expérimentation menée avec succès dans l'Ouest lyonnais, nous proposerons d'essaimer à l'ensemble des élèves scolarisés en école primaire de la Métropole ce projet ALLIANCE mené en partenariat entre l'éducation nationale, les communes, la Métropole, à l'initiative du Haut Conseil de la Santé Publique.

Objectifs : travailler auprès des enfants pour qu'ils adoptent les bons comportements en santé qui participeront à l'accroissement de leur espérance de vie en bonne santé : pratique sportive, alimentation, activité culturelle, etc.

L'intérêt est de développer les compétences en santé des enfants, d'en faire des ambassadeurs des bonnes pratiques dans leurs familles.

Accompagner la parentalité

De la maternité à l'université, la Métropole de Lyon est aux côtés des parents pour les soutenir dans l'accompagnement vers l'autonomie de leurs enfants.

Les défis sont nombreux sur ce champ, marqué lui aussi par des fractures sur le territoire.

La première de ces fractures concerne les modes d'accueil du jeune enfant, c'est-à-dire l'accès à une crèche ou une assistante maternelle. 56% des habitants n'y ont pas accès. Pour près d'un tiers de ces parents, ce mode de garde familial est subi.

Par ailleurs, si 77% des femmes en couple font garder leurs enfants, seulement 44% de celles qui élèvent leurs enfants seules arrivent à obtenir un accueil en crèches ou par une assistante maternelle.

Enfin, chaque année, 200 femmes accouchent sans solution d'hébergement.

Au-delà des modes d'accueil, nous portons le constat d'un réel manque de lisibilité et de mobilisation des moyens d'accompagnement des parents dans les différentes étapes de vie de leurs enfants. Cette situation est particulièrement sensible pour les parents des enfants les plus fragiles de notre territoire, qu'ils soient en situation de handicap ou qu'ils vivent dans une famille en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Nous mobiliserons fortement nos moyens pour renverser cette tendance et offrir un mode de garde adapté à tous les parents de la Métropole.

1. Créer 30 Maisons d'assistantes maternelles (MAM)

Plus de 9 000 assistantes maternelles accueillent chaque année plus de 30 000 enfants à leur domicile. Il s'agit du mode d'accueil du jeune enfant le plus utilisé par les familles.

Un certain nombre d'assistantes maternelles sont pourtant sans emploi alors même que sur certains secteurs tendus de la Métropole des familles ne trouvent pas de moyens de garde.

C'est pourquoi nous créerons 30 « maisons d'assistantes maternelles » en concertation avec les communes qui permettront chacune d'accueillir 3 à 4 assistantes maternelles dans un appartement dédié à la garde d'enfants sur des territoires qui manquent de solutions de garde. Elles seront reliées aux Relais d'Assistantes Maternelles de proximité qui assureront soutien et formation auprès de ses professionnels.

Ce dispositif a un triple avantage :

- Il permet à des assistantes maternelles sans emploi de travailler en se rendant dans un appartement partagé là où il y a de la demande
- Il permet d'offrir des solutions de garde à des parents sans solution
- Il offre de la sociabilisation à des enfants qui seront gardés ensemble

Un certain nombre de places sera spécifiquement dédié à l'accueil d'enfants de familles monoparentales.

2. Valoriser le rôle des assistantes maternelles.

La Métropole poursuivra l'effort engagé pour promouvoir auprès des parents le rôle et les avantages d'un accueil par une assistante maternelle.

Outre la « semaine des assistantes et assistants maternels », nous valoriserons la filière métier dans le cadre de nos politiques d'insertion.

Pour les assistantes maternelles connaissant un chômage de longue durée avec un risque de basculer vers le RSA, nous mettrons en place un dispositif d'accompagnement en formation pris en charge *via* Pole Emploi.

3. Soutenir les communes qui souhaitent développer de nouvelles crèches à haute qualité environnementale et sociale

La Métropole de Lyon soutient les communes par une programmation pluriannuelle d'investissement. Nous proposons de flécher une partie de ce soutien vers la création de modes d'accueil dans les zones en tension, dans des zones d'entreprises ou d'habitations. Ce soutien sera conditionné par la haute qualité environnementale du projet proposé et la garantie de l'accessibilité de l'établissement aux enfants souffrant de handicap.

4. Mettre à disposition du foncier métropolitain pour créer des relais d'assistantes maternelles (RAM)

Suivant les mêmes modalités : la Métropole apportera son aide à l'investissement pour le soutien le développement de RAM.

5. Créer une crèche de 60 places pour les agents de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon souhaite donner l'exemple en ouvrant au cours du prochain mandat une crèche de 60 places à destination de ses agents.

6. Des places en crèche supplémentaires pour accompagner les parents en insertion professionnelle

En partenariat avec la CAF, dans les crèches des 35 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, nous proposerons 100 places « à vocation d'insertion professionnelle et sociale ». Ces places seront réservées à un accueil immédiat d'enfants de famille bénéficiaires du RSA en insertion, pour une durée de 4 mois ou plus si nécessaire. Ce dispositif concernera les parents entament un parcours d'insertion afin que la garde d'enfants ne soit pas un frein.

7. Favoriser les solidarités et les liens intergénérationnels, en créant une plateforme « ENTOUR-AGE ».

L'objectif est de mettre en lien les seniors « disponibles » et des jeunes parents « débordés », dans un esprit de solidarité (service pour les uns comme l'accueil ponctuel de l'enfant à la sortie de l'école ou la remise d'un colis ; lutte contre l'isolement pour les autres).

Ce projet sera soutenu par une association spécialisée dans la mobilisation et le suivi de bénévoles afin de garantir le sérieux et la sécurisation de cette offre.

8. Créer des binômes professionnels de la PMI/volontaires en service civique, qui animeront un « espace d'information parents »

Ces binômes tiendront des permanences d'information et d'orientation dans les lieux où se rendent les parents : maternités, salles d'attente des PMI, de certains centres de santé, des CCAS, les ludothèques / médiathèques, les centres sociaux, etc.

9. Créer une plateforme web « ETRE-PARENT » sur Toodego

Ce site web donnera accès à l'ensemble des informations concernant la parentalité : modes de garde, ateliers nutrition pour le développement de l'enfant, activités sportives et culturelles, ateliers d'accompagnement, etc.

Ce support sera présenté par les binômes des espaces d'informations parents lors de leurs ateliers de sensibilisation.

10. Remettre un « passeport naissance » à chaque naissance

Ce passeport sera remis au même moment que le carnet de santé aux jeunes parents par un des binômes « espace informations parents ». Il contiendra des offres concernant le développement de l'enfant et la parentalité (ex. : ateliers nutrition, ateliers lecture, ateliers sur le sommeil des enfants). Les équipes de protection maternelle et infantile engagés auprès des familles les plus précaires dans le cadre des visites à domicile existantes pourront associer à ce passeport un « chèque parent » qui lèvera le frein financier pour l'accès à ces offres.

Protéger et réduire les inégalités auprès des enfants

Au titre de sa mission d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), la Métropole organise de nombreuses actions de prévention et d'accompagnement à la parentalité pour les publics les plus fragiles. Elle assume également le repérage des mineurs en danger sur son territoire, et déploie un dispositif d'accueil, avec des modes d'hébergement et d'accompagnement adaptés à chaque situation.

En 2018, 10 645 mineurs ont été pris en charge au moins une fois par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) dans l'année. 2 600 jeunes sont accueillis dans 103 établissements et services, en hébergement. Depuis 2017, la prévention et la protection de l'enfance ont été systématiquement inscrites dans le cadre des grands projets nationaux qui bénéficient au territoire (Logement d'abord, prévention et lutte contre la Pauvreté).

Malgré tous ces moyens, les difficultés rencontrées sont nombreuses. Près de 45% des enfants placés dans nos établissements connaissent des « ruptures » de parcours alors même que la stabilité affective vis à vis de leurs encadrants est nécessaire à leur rétablissement après des parcours familiaux difficiles. Un enfant placé rencontre en moyenne 8 adultes référents dans une journée, là où un enfant a des repères stables avec ses parents. Près de 40% des publics en prison, en institution psychiatrique ou sans domicile fixe ont connu une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance dans leur parcours de vie.

Depuis 2017, de nombreux engagements ont été pris dans le cadre du Projet métropolitain des solidarités, mais nous irons encore plus loin dans notre politique de prévention.

1. Réunir les acteurs de la prévention de l'enfance dans une instance de coordination et de prévention

Dans chaque bassin de vie de la Métropole de Lyon, les référents « enfance » des maisons de la Métropole animeront une rencontre mensuelle des acteurs de la prévention auprès des enfants et de leurs familles. L'objectif est d'animer un dialogue et d'échanger les pratiques sur des cas identifiés. L'instance permettra également un dialogue entre représentants d'institutions différentes (CAF, éducation nationale, etc.) pour définir un plan d'actions commun en cas de difficultés face aux besoins d'un enfant et/ou de sa famille.

2. Mettre en place une conférence des financeurs de la prévention pour l'enfance, réunissant Métropole, ARS, CAF, Éducation Nationale et communes

À l'image de la « conférence des financeurs » de la prévention de la perte d'autonomie pour les personnes vieillissantes (réunissant l'ensemble des organisations qui financent des actions dans ce domaine), qui a fait ses preuves, nous proposons de la dupliquer à celle de la prévention

des ruptures familiales pour les enfants de notre territoire. L'objectif est de financer via des appels à projet communs, des lieux innovants.

Les projets soutenus apporteront une réponse globale à la question de la prévention. Ils allieront concrètement accompagnement parental (c'est à dire le lien parents / enfants), conjugal (le lien entre les parents entre eux), environnemental (conditions de vie d'une famille liées à l'hébergement, projets d'insertion professionnelle, soutien à l'accompagnement scolaire des enfants...).

À titre d'exemple : le « relais parental » proposant un « répit » aux parents épuisés comme en Loire Atlantique, « La Maison des Familles de Vaulx-en-Velin », lieu de remobilisation des familles ; « Hôtel LASOIE » porté par FNDSA à Lyon, forme de centre parental associant hébergement, accompagnement à la parentalité, soin et insertion sociale et professionnelle des personnes en grande précarité

3. Garantir aux acteurs les moyens de prévenir les ruptures de parcours

Actuellement, les jeunes placés par décision de justice ou administrative sont confiés à un établissement, dans « une place ». Ce système est rigide car il empêche de diversifier les modèles de prises en charge (foyer, accueil familial, retour en famille, séjours de ruptures, ...) en fonction de l'évolution de l'enfant.

Notre proposition est de lier la décision de placement d'un enfant, avec le principe d'un financement global pour accompagner son parcours. C'est la condition nécessaire pour assurer une continuité de parcours, tout au long de son passage auprès de l'aide sociale à l'enfance.

Pour rendre opérationnelle cette proposition, nous mettrons en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) si possible de manière conjointe avec l'Agence Régionale de Santé et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

4. Soutenir la diversification des modes d'accueil de l'enfant placé

En lien avec la mesure précédente, nous proposons que les associations qui suivent l'enfant puissent offrir des modes d'accueil diversifiés, avec des possibilités de passage d'un mode à l'autre, pour éviter de laisser un enfant dans un environnement dans lequel il ne trouverait plus les ressources de son épanouissement.

Nous proposons ainsi de :

- Favoriser la transformation des grands foyers en petites unités de vie, petits appartements de 4 ou 5 enfants au maximum en diffus, avec un professionnel sur place et une équipe pluridisciplinaire mêlant accompagnement éducatif, soin et insertion.

- Développer un « village d'enfants » expérimental : dispositif souple mêlant plusieurs accueillants familiaux, qui accueillent notamment des enfants en fratries ou des enfants délaissés non adoptables.

5. Recruter 100 nouveaux assistants familiaux

L'assistant familial ou famille d'accueil, héberge à son domicile des jeunes en difficultés moyennant rémunération. Agréés et formés, ces professionnels offrent un environnement de vie propice au développement de l'enfant. Le récent rapport Goulet sur la protection de l'enfance appelle au renforcement de ce mode d'accueil.

La Métropole de Lyon comptait 255 assistants familiaux fin 2019 (contre 318 en 2017), dont une grande partie va prochainement partir en retraite, sachant que le rythme de recrutement actuel est d'une quinzaine par an... Il convient donc de renforcer l'attractivité de ce métier et de favoriser son développement.

Afin de soutenir la présence de ces assistants familiaux sur notre territoire :

- Nous proposons de réserver 100 logements de fonction à destination d'assistants familiaux dans les territoires en tension pour les assistants familiaux (élément de la rémunération)
- Nous proposons également de créer des « Relais d'Assistants Familiaux », à l'image des « Relais d'Assistants Maternels », qui assureront la supervision, le soutien et la formation des assistants familiaux

6. Renforcer l'équipe mobile pluridisciplinaire pour prévenir les ruptures de parcours des enfants placés

Avec les Hospices Civils de Lyon et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Métropole de Lyon soutient la mise en place d'une équipe mobile de pédopsychiatrie pour intervenir auprès des enfants « en crise », que ce soit dans les établissements aux côtés des éducateurs, à domicile auprès des assistants familiaux, à l'école auprès des enseignants, etc.

Nous proposons de renforcer l'équipe mobile en lui associant 2 éducateurs de prévention, qui pourront aborder cette dimension préventive, notamment pour renforcer l'accompagnement des plus âgés dans la prévision de leur sortie de l'aide sociale à l'enfance.

7. Créer une commission dédiée aux « situations complexes »

Il s'agit de mieux accompagner les enfants cumulant les difficultés. Cette commission pourra s'appuyer à la fois sur une dynamique de mise en commun de ressources existantes, mais également, pour les situations les plus difficiles, de s'appuyer sur les moyens nouveaux suivants :

- un établissement métropolitain spécifique et des places spécifiques dans les établissements existants dédiés à l'accueil des jeunes à troubles multiples
- la possibilité de recourir à des « séjours de ruptures » sur le modèle de l'association OSER !, qui permettent aux jeunes en crise de se voir proposer des alternatives à la rue.
- réserver 2 à 3 places dans les établissements existants pour assurer un accueil ponctuels des jeunes accompagnés par des éducateurs spécialisés dans leur famille, ou en placements en cas de crise et de nécessité de rupture en urgence pour apaiser le contexte.

8. Créer un observatoire métropolitain de la protection de l'enfance

Le délégué métropolitain du défenseur des droits de l'enfant animera un observatoire chargé de mesurer le respect des droits, notamment à l'accompagnement, dans le secteur.

9. Accompagner les jeunes vers l'insertion, notamment les « mineurs non accompagnés »

Dans le cadre de nos politiques d'insertion, nous proposons de :

Prioriser l'offre de poste de jeunes en service civique au sein des services métropolitains aux jeunes suivis par la protection de l'enfance qui en font la demande et qui disposent des savoir-être nécessaires pour remplir les missions proposées.

De mettre en place un programme de mobilisations spécifique d'insertion sur les filières en tension pour les jeunes suivis par la protection de l'enfance.

Créer un « service d'appartement d'insertion » sur le modèle du département de l'Isère, pour proposer une alternative au placement en foyer collectif pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Ces mesures viendront renforcer les programmes de « Logement d'abord » afin de prévenir toute sortie sans solution ni hébergement pour les jeunes atteignant 18 ans dans le système de protection de l'enfance.



Adapter la Métropole au vieillissement et aux handicaps

D'ici 20 ans, notre territoire va connaître de profonds changements "démographiques".

Ainsi, en 2040, le nombre de personnes de plus de 60 ans aura augmenté de 30 % alors que celui des personnes de plus de 85 ans aura doublé. Dans le même temps, si les revenus des « aînés » dépassent aujourd'hui le revenu moyen des actifs, il ne représentera plus que 75% d'ici 20 ans. Enfin, concernant la prise en charge des aînés, si on compte aujourd'hui en moyenne 7 aidants « naturels » (familiaux) par personnes de plus de 80 ans, le ratio passera à moins de 3 personnes en 2040.

Les questions de lutte contre l'isolement, de maintien de l'autonomie se poseront donc avec force, dans un contexte où les personnes souhaitent de plus en plus vivre et vieillir à domicile.

Offrir une Métropole dite « inclusive » pour ce public âgé, représente donc un défi pour l'ensemble de notre territoire. Il s'agit d'adapter nos quartiers, nos rues, nos logements, les services associés d'aide et de soin à la personne, d'emploi...

Mais plus globalement, cette réalité d'une démographie vieillissante nous oblige à nous questionner plus globalement sur la Métropole que nous voulons offrir demain aux habitants. Sur le modèle que nous voulons porter pour que tous et chacun puisse vivre ici dans de bonnes conditions. Cette question se pose pour nos aînés mais également pour les personnes en situation de handicap ou toutes celles qui sont aujourd'hui plus fragiles.

Nous sommes prêts à relever ce défi, et avons la volonté de transformer notre territoire pour qu'à tout âge et quelles que soient nos fragilités chacun de nous puisse grandir, étudier et vivre dignement. Nous devons changer la vie de nos aînés, des personnes en situation de handicap, de leurs proches... Cette ambition d'une métropole où il fait « bon vieillir » et « bien vivre » pour les personnes en situation de handicap est finalement celle d'un territoire où il fait « bon vivre », bien au-delà de ces seuls publics. C'est la Métropole pour toutes et tous que nous souhaitons.

Permettre l'inclusion de l'enfant en situation de handicap, de la crèche à l'université

1. Proposer un « projet d'inclusion » unique pour l'enfant

Les parents d'enfants en situation de handicap se retrouvent confrontés très rapidement à une multitude de « projets » à construire pour leur enfant (« projet personnalisé de soins », « projet personnel d'accueil » en établissement, « projet personnel de scolarisation »...) créant

des parcours de vie segmentés et parfois stigmatisant à renouveler à chaque étape de la vie ou changement de domicile.

Nous souhaitons faciliter le parcours des parents en instituant un « projet unique d'inclusion » formalisé de façon coordonné avec l'ensemble des professionnels de l'enfance au sein de la Maison Départementale et Métropolitaine pour les Personnes en situation de Handicap (MDMPH).

Outre un parcours facilité côté famille, ce projet unique autour de l'enfant permettra d'éviter l'isolement des professionnels (enseignants, assistantes maternelles, psychologues, etc.) par des temps d'échanges entre eux. Nous favoriserons dans ce cadre des temps de formation communs entre professionnels autour des enjeux liés aux troubles des enfants.

2. Proposer des solutions d'accueil collectif au jeune enfant souffrant de handicap

Actuellement, seulement 30% des jeunes enfants souffrant de handicap sont accueillis dans des établissements de types crèches ou par des assistantes maternelles, contre 44 % pour les autres enfants. Pour remédier à cette faible prise en charge, nous créerons 2 postes de « coordinateurs handicap / petite enfance » pour accompagner l'adaptation de ce secteur à cet accueil.

Concrètement, nous mettrons en œuvre :

- des programmes de formation des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant, des assistantes maternelles, grâce à des centres de formation de type « Souris verte ».
- des programmes d'accompagnement et de soutien des parents, pour faciliter la « séparation ».
- des « lieux passerelles » entre école maternelle et établissement d'accueil du jeune enfant, pour permettre une transition progressive aux 3 ans entre la crèche et l'école, faciliter les « allers retours ».
- des soutiens financiers pour équiper les crèches en matériel et pour un environnement favorable à l'accueil aux publics concernés.

3. Tendre vers des collègues partagés et inclusifs

Nous créerons un dispositif d'accompagnement mobile renforcé pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les collèges. Il réunira les compétences de spécialistes (psychomotricien, éducateur spécialisé) et sera à disposition du corps enseignant pour répondre à des besoins particuliers liés à l'accueil d'enfant en situation de handicap.

Sur le modèle du Collège Le Triollo réalisé dans le département du Nord, nous créerons des collèges 100% inclusifs dans le cadre des nouvelles constructions / réhabilitations de la Métropole.

Afin de permettre la pratique sportive pendant le temps scolaire, nous proposerons des cours de « sport partagé », associant les professionnels des sports adaptés aux côtés des enseignants pour accompagner l'inclusion des élèves en situation de handicap.

4. Favoriser le diagnostic précoce des troubles, en particulier des troubles « DYS »

On évalue à 1 500 le nombre d'enfants en situation de handicap à 6 ans. Moins de la moitié d'entre eux sont repérés avant cet âge, laissant les familles dans un grand désarroi. Un effort particulier sera ainsi mené pour l'identification des troubles « DYS » (dyspraxie, ...) dont le repérage précoce permet de prévenir les effets par un accompagnement adapté.

Nous proposons d'assurer des temps de formation et de sensibilisation, par les services de la PMI, de tous les professionnels de la petite enfance et les enseignants de maternelle aux questions du diagnostic précoce des situations de handicap.

5. Créer un Centre « ATOUT DYS »

La Métropole soutiendra le projet de création d'un centre régional d'information, de formation et d'innovation autour des troubles « DYS », porté par une importante communauté scientifique, dont le CRIAS (Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon). Ce centre sera à destination des familles et des professionnels au sens large (santé, sport, culture, éducation, insertion professionnelle). Il vise à permettre à la société de mieux appréhender les parcours, dans une logique inclusive.

« Bien vieillir » dans la Métropole

6. Organiser les « assises des seniors » par grands bassins de vie

Nous organiserons en tout début de mandat, dans chaque bassin de vie, les assises des seniors qui réuniront pour moitié des représentants des acteurs associatifs et institutionnels du territoire et pour autre moitié des personnes âgées tirées au sort pour définir des solutions qui répondent à leurs besoins mais aussi à ceux de leurs quartiers, de la Cité.

Des villes comme Paris ont développé ce fonctionnement, qui a permis par exemple, la création d'une "réserve solidaire" qui permet de mobiliser des seniors volontaires pour venir en aide aux personnes en difficultés en lien avec les services sociaux; ou encore le développement de missions "d'intérêt public" comme des médiateurs du droit - retraités ayant des compétences juridiques qui accompagnent les citoyens dans leurs démarches juridiques ou administratives.

7. Créer un conseil des seniors par CTM (conférence territoriale des maires)

Les membres des assises se verront proposer de constituer un « conseil des seniors » en charge du suivi des mesures annoncées et de gestion d'un budget participatif pris dans l'enveloppe prévue.

8. Accueillir les « Jeux Géront – Olympiques » de 2024 à Lyon

Afin d'améliorer la visibilité des bienfaits de la pratique de l'activité physique adaptée, nous lancerons en lien avec le réseau des « villes amies des aînés » le projet de réaliser à Lyon des « Jeux Géront-Olympiques » en 2024, année des jeux olympiques. Ainsi, d'ici cette date, tous les acteurs de ce secteur fondamental pour le bien vieillir bénéficieront d'une exposition médiatique qui leur permettra de toucher un plus large public.

9. Mobiliser des ambassadeurs sur les outils du « bien vieillir » existant

La Métropole de Lyon et ses partenaires ont développé de nombreux outils pour favoriser le bien vieillir :

- Outil « Maison Miniature » - maquette qui permet au grand public de découvrir les astuces d'un logement adapté
- Outil « Bien vivre à domicile » - Interface d'information sur support numérique (tablette ou table tactile) présentant les adaptations et aides techniques existantes pour l'adaptation du domicile à la perte d'autonomie ainsi que les dispositifs de financement

Nous voulons faire mieux connaître ces dispositifs en élargissant leur diffusion auprès du plus large public via nos binômes volontaires en service civique qui pourront animer des ateliers territorialisés (enseignes de bricolage, médiathèques...).

Adapter la Métropole aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

L'urbanisme - au sens de l'organisation de la Cité - est au cœur de la transformation de notre territoire pour relever le défi de l'inclusion et de l'adaptation au vieillissement de notre territoire. La Métropole dispose aujourd'hui de toutes les ressources et compétences internes pour conduire la transformation de notre territoire : elle dispose des compétences en urbanisme, en aménagement, sur les mobilités, etc. mais c'est aussi elle qui porte les politiques du handicap et du vieillissement sur son territoire.

Cette multiplicité de compétences dans une même collectivité, unique en France, nous offre de multiples opportunités qu'il nous faut mobiliser pour créer une métropole d'avenir qui repose sur des mobilités, des logements, des commerces inclusifs pour tous.

10. Proposer un système de navigation « accessible » avec visibilité des places de parking GIC disponibles.

Notre collectivité disposant des informations sur l'accessibilité de ses rues, nous proposons de mettre en place une application permettant de proposer des trajets « accessibles » aux personnes à mobilité réduite, avec une visibilité sur la disponibilité des places de parking réservées. Cette application sera destinée à tous ceux qui souffrent d'un handicap, mais également aux personnes qui peuvent connaître une mobilité réduite « temporaire », comme des parents avec une poussette.

11. Développer des logements « évolutifs » sur le modèle canadien

Le Canada a développé un modèle de logement évolutif qui permet de faire évoluer le logement en fonction des besoins des personnes (liés à l'âge, l'apparition d'un handicap).

À titre d'exemple, une chambre est conçue dès le départ en anticipant la possibilité qu'elle soit un jour coupée en deux pour l'accueil d'une aide à domicile indispensable au maintien dans le logement, une armoire est située au même endroit à tous les étages d'un immeuble et aménagé de telle sorte à ce qu'elle puisse être remplacée par un ascenseur le moment venu, etc.

Nous mobiliserons un immeuble témoin dans un de nos futurs projets d'aménagement pour expérimenter ce type de logements évolutifs, en lien avec les bailleurs sociaux ou la promotion immobilière privée.

12. Faciliter le développement de l'habitat coopératif pour les personnes vieillissantes

Sur les modèles développés par « Habitat et Partage » ou des coopératives de type Chamarel : nous soutiendrons les projets d'habitants pour développer de l'habitat partagé. Avec des services et des espaces définis dès la conception du lieu, cette forme d'habitat permet aux personnes de vivre durablement dans le cadre de vie de leur choix.

13. Développer 30 projets « d'habitats inclusifs » sur la durée du mandat

Avec l'Agence Régionale de Santé et nos partenaires de la conférence des Financeurs, nous développerons 30 projets d'habitats inclusifs sur la durée du mandat. Il s'agit de formes alternatives au placement dans un établissement spécialisé (EHPAD, FAM ou MAS, ...)

Le Canada ou les pays du Nord de l'Europe ont déjà développé massivement ces concepts, qui permettent aux plus fragiles de vivre dans un cadre de vie adapté à leurs pathologies. Colocations Alzheimer, petites unités de vie spécialisées pour personnes souffrant de handicaps psychiques, ... sont des illustrations de ces dispositifs innovants qui contribuent aux soins des personnes, au bien être de leur entourage.

14. Créer une conférence des financeurs pour l'adaptation au logement

10% du parc de logement doit être adapté pour répondre aux besoins actuels des habitants de notre territoire. Avec le vieillissement annoncé, ce chiffre va augmenter.

Pour faire face à cet enjeu, nous proposons de créer une « conférence des financeurs » de l'adaptation des logements qui nous permettra de mutualiser les moyens de tous les investisseurs publics et privés concernés par cette question : Métropole, Agence Régionale de Santé, Caisses de retraites, Mutuelles, bailleurs, investisseurs sociaux comme la Banque des territoires, etc.

Ce dispositif permettra notamment de développer des offres d'accompagnement à l'adaptation du logement de manière « intermédiée » pour les propriétaires fragiles. Des professionnels seront mobilisés pour prévenir l'insalubrité et l'inadaptation du logement des personnes vieillissantes fragiles, propriétaires de leur logement.

Innover et expérimenter le 100% adapté à l'échelle d'un quartier

Nous voulons lancer pendant ce prochain mandat un projet « inclusif » global mixant offre de logement, de services, de soins et d'entraide bénévole permettant de vivre et vieillir dans son quartier. Cette expérience a été menée avec succès au Pays-Bas et en Allemagne.

Il s'agit de proposer dans chaque quartier une offre de logement variée, pouvant répondre de plusieurs façons au souhait de la personne âgée de rester dans son quartier. Sera ainsi proposé :

- du logement ordinaire, adapté ou à adapter avec dans l'immeuble une ou des salles communes partagées pour la vie sociale et ouverte aux habitants du quartier
- du logement partagé (type résidence service)
- du logement « accompagné » (type colocations pour personnes atteintes de maladies neuro dégénératives)

En parallèle, sera créé un système d'aide et de soin pour le maintien à domicile.

Ce système « révolutionne » le fonctionnement actuel. Il réunit l'aide et le soin, il affirme l'importance d'une personne comme référent unique et choisi, ainsi que celle du « temps passé ».

Il se fonde enfin sur une rencontre et du temps accordé aux personnes, et non pas un fonctionnement par « acte » prédéfini (une toilette de 10 mn, ...)

Concrètement, le modèle fonctionnera comme suit :

- Une première rencontre « conviviale » autour d'un café. Définition d'un programme d'accompagnement associant les voisins, la famille, les professionnels. À la juste mesure et selon la volonté de la personne.

- Programme d'éducation thérapeutique de la personne pour lui apprendre à vivre et adapter son quotidien avec sa dépendance.
- Accompagnement des commerces de proximité pour s'adapter au public.
- Lien avec les services civiques pour accompagner les personnes dans les commerces...
- Pour les personnes les plus dépendantes et lorsque c'est nécessaire : mise en place d'un plan d'aide co-construit, de l'aide à la toilette, aux soins, etc.
- Tarification à l'heure (donc à la mesure) et non à l'acte.

Réduire la grande exclusion et lutter contre la grande précarité

Aujourd'hui 15 % de la population métropolitaine vit sous le seuil de pauvreté, un chiffre supérieur à la moyenne nationale. 200 femmes sans « chez elles » sortent chaque année de nos maternités, sans solution digne de logement. 30 % des aides et prestations sociales ne sont pas sollicitées par les personnes qui pourraient en bénéficier... Au-delà des statistiques, nous constatons l'installation durable des personnes dans la précarité. Afin de renverser la tendance, nous proposons, en complément des actions déjà inscrites dans la feuille de route métropolitaine, des nouvelles mesures pour le prochain mandat : des mesures pragmatiques et efficaces pour combattre les inégalités et la précarité et faire de la Métropole de Lyon un territoire de solidarité.

1. *Garantir un revenu de base pour les jeunes en très grande précarité*

La population jeune en grande précarité est en augmentation sur notre territoire et 21,7 % des jeunes de 15 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, soit près de 2 points de plus que la moyenne nationale pour cette classe d'âge.

Parmi ces jeunes, il apparaît qu'une grande partie, 30 %, a préalablement relevé de la protection de l'Enfance. Ce sont ceux qui basculent en effet le plus facilement dans la grande précarité.

Il apparaît également que les dispositifs d'aides, s'ils existent, sont souvent inutilisés car portés par des interlocuteurs et des critères d'attributions différents avec des délais de traitement souvent longs. Enfin, il existe une période cruciale entre 18 ans et 25 ans où un certain nombre de jeunes ne peuvent prétendre au RSA avant leurs 25 ans et se retrouvent sans ressources si leurs familles ne peuvent les soutenir.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par le gouvernement et les professionnels de l'action sociale qui travaillent à l'évolution du RSA en revenu universel d'activité qui pourrait notamment être ouvert aux jeunes. En attendant les précisions quant au périmètre d'application de cette mesure, nous proposons d'expérimenter un droit nouveau sur le territoire métropolitain lyonnais pour les jeunes sans ressources et/ou en rupture familiale, entre 18 et 25 ans.

Nous mettrons en place un revenu de base dont le montant est proche du RSA, qui concernera au départ environ 1000 jeunes dont les anciens bénéficiaires de l'ASE, sans ressources, et ceux qui sont aujourd'hui les invisibles à la rue. Tous ces publics seront accompagnés par un service public de l'insertion des jeunes (FAJE par exemple).

Les 4 critères pour obtenir ce soutien :

- Avoir entre 18 et 25 ans ;
- Être sans ressources et ne pas pouvoir compter sur la solidarité de sa famille ;

- Résider sur le territoire depuis au moins un an ;
- Être engagé ou s'engager dans un parcours d'insertion.

Cette mesure s'inscrit donc dans une volonté de rompre avec l'exclusion des plus jeunes en très grande précarité en leur garantissant un revenu de base pour les libérer des contingences liées aux besoins de base et ainsi se concentrer sur leur parcours d'insertion, à leur rythme.

2. Créer des auberges métropolitaines pour les enfants et familles sans toit

Près de 350 enfants sans solution de logement digne seraient scolarisés dans les écoles de notre territoire (source : Jamais Sans Toit). Ces situations inacceptables envahissent le quotidien des professionnels de l'action sociale et de nos élus, des enseignants, des familles qui se sentent démunis et impuissants.

De plus, ces situations alimentent la constitution toujours croissante de squats et de bidonvilles sur notre territoire, dont la « gestion » est souvent assurée par des réseaux mafieux.

Parce que nous ne pouvons tolérer cette situation indigne au regard de la richesse de notre territoire, nous voulons que la Métropole prenne sa part aux côtés des institutions dont c'est la compétence obligatoire.

Nous proposons de développer dans le cadre de notre programme d'urbanisme transitoire (d'occupation de sites non occupés temporairement et appartenant à la Métropole), un nouveau concept « d'auberge métropolitaine des solidarités » pouvant aller jusqu'à 50 places.

Lieu d'accueil inconditionnel pour ce public familial, avec enfants en âge scolaire, elles seront pour ces familles un lieu de répit en attente de la clarification de la situation administrative.

Ces lieux d'accueil compléteront d'autres dispositifs mis en place récemment par la Métropole comme le dispositif d'accueil de femmes isolées avec enfants à Caluire (accueillant actuellement 45 femmes et 70 enfants).

3. Permettre à 500 personnes sans-abris d'accéder à un logement chaque année.

Dans le cadre de la politique métropolitaine du « Logement d'abord », nous mobiliserons chaque année des logements à destination de 500 sans-abris. Notre objectif est de réduire de moitié, d'ici 5 ans, le nombre de personnes à la rue. 50 logements seront spécifiquement réservés au public jeune de 18-25 ans.

Ces logements seront localisés en diffus sur l'ensemble de la Métropole, ceci afin de proposer une réelle mixité, c'est-à-dire éviter de créer des concentrations de logements destinés aux plus précaires dans un même quartier.

Ces logements pourront être mobilisés dans 3 types d'habitat :

- Nous financerons d'abord la transformation d'une partie des centres d'hébergement en logements, en réservant une partie de ces nouveaux logements à des personnes à la rue via un bailleur social, et en proposant le reste à des classes moyennes ou supérieures, toujours dans un souci de mixité,
- Nous développerons également le système « d'habitats groupés » comme les pensions de familles, qui permettent de mixer des petits logements privés avec des services communs et ouverts sur les quartiers (type « petites cantines » ou « escales solidaires »).
- Enfin, avec des partenaires comme la Banque des territoires ou des acteurs bancaires volontaires, nous soutiendrons les projets en faveur de l'investissement locatif solidaire dans le parc privé (acquisition de logements privés conventionnement en très ? social) en vue soit d'une vente à investisseur éthique, soit d'une location directe.

4. Mobiliser 500 logements privés via le dispositif SOLIBAIL pour développer le logement très social

Avec l'État et sur la durée du mandat, nous développerons le dispositif SOLIBAIL pour 500 logements. Il permet aux propriétaires de biens disponibles souhaitant accueillir des familles à revenus modestes, de le leur louer via une association agréée.

C'est l'association qui verse le loyer et les charges, sans risque d'impayés, et garantit le bon entretien du logement ainsi que la remise en état à la fin de sa mise à disposition.

Le montant des loyers est de plus aligné sur les prix du marché.

5. Constituer un Conseil Métropolitain de lutte contre les exclusions qui évaluera l'impact des politiques métropolitaines pour les 10% les plus fragiles

Sous-représentées dans le champ politique comme dans le champ médiatique, les personnes les plus défavorisées voient leur pouvoir d'expression limité. Une partie de la population ne se sent plus ni représentée, ni écoutée, ni même invitée à donner sa voix au chapitre. On ne saurait pourtant prétendre transformer la société et reconstruire le pacte républicain en laissant de côté un pan entier de la population.

Les personnes les plus défavorisées possèdent en effet une expérience, des compétences et des savoirs dont nous avons besoin : révélatrices des insuffisances de notre société, elles doivent devenir notre boussole pour construire une société plus juste et solidaire.

Aussi nous instaurons un conseil métropolitain de lutte contre les exclusions, composé de membres d'associations de lutte contre la pauvreté et de citoyens volontaires, bénéficiaires de nos politiques publiques.

Ce conseil sera associé en amont des délibérations des élus du conseil métropolitain pour évaluer de manière systématique l'impact de toute nouvelle délibération et projet métropolitain sur les 10 % les plus pauvres de la population. Fort de l'expérience de vie et de l'expertise qui en découle pour ses membres, il interviendra pour s'assurer que les mesures prises dans tous les domaines - et en particulier en faveur de la nécessaire transition environnementale - ne pèsent pas plus lourdement sur les publics précaires.